Vol 14 # 02 • Du 15 au 21 Juillet 2020

Haiti 20 gdes/ USA $1.50/ France 2 euros/ Canada $2.00

HAÏTI LIBERTÉ

JUSTICE • VÉRITÉ • INDÉPENDANCE

1583 Albany Ave, Brooklyn, NY 11210 Tel: 718-421-0162 Email: editor@haitiliberte.com Web: www.haitiliberte.com

LE SYNDICAT DE L'EDH DIT NON À MICHEL PRÉSUMÉ


Voir page 4

Tous les employés de l'Administration de l'Etat haïtien ont en horreur ce nom : Michel Présumé. Il est l'homme de la privatisation de la liquidation et du démantèlement des entreprises publiques

A QUI PROFITE L'ASSASSINAT DE MERRY DJOUNA?


Voir page 4

Les parents de Merry Djouna Fleurimont, sa mère Lenèse Léo et son père Junior Fleurimont









Notre combat !

Par Berthony Dupont

Les événements de ces derniers jours engendrés par les prises de position de certains politicards révolus semblent être une autre occasion qui leur parait profitable pour tenter quelque manœuvre contre les masses.

Alors tout ce vacarme qui se fait, est-ce pour rien ? Non ! Ce tintamarre a pour objet de camoufler les crises de la bourgeoisie d'Etat au pouvoir et ses contradictions internes. Ce tapage contribue à diminuer la tension du peuple qui a marre d'être dupé par cette bourgeoisie. Or, toutes luttes qui peuvent affaiblir le camp impérialiste servent, qu'on le veuille on non, aux mouvements de libération nationale, car tout ce qui affaiblit l'ennemi est positif.

De plus, il n'y a jamais eu une recette toute faite pour le changement révolutionnaire. Dans la lutte, il vous faut toujours compter sur les contradictions au sein de la classe dominante de façon à les aiguiser davantage pour tirer un certain profit politique. L'essentiel est de nous adopter à la réalité présente, de nous solidariser avec des mouvements venant surtout de ceux ou celles qui, semble-t-il, n'ont pas le droit d'exister car ils vivent comme des animaux, dans des conditions extrêmement difficiles.

N'est-il pas important de rappeler que dans un passé pas trop lointain, certains courants politiques avaient osé déclarer qu'ils préféraient faire alliance avec l'impérialisme pour combattre Aristide et le mouvement populaire Lavalas qui le soutenait Chose dite, chose faite, cette alliance a facilité le coup d'état kidnapping du 29 février 2004 dont nous vivons depuis lors et jusqu'à nos jours les conséquences.

Ce coup d'état nous a amenés à l'occupation de la Minustah, la privatisation puis la fermeture de toutes les industries du pays jusqu'à nous humilier avec des laquais imposés pour présidents tels Michel Martelly et Jovenel Moise.

Haïti Liberté n'a jamais pris une position allant à l'encontre des masses en lutte contre leurs bourreaux. Notre combat n'a pas changé d'un iota tout au cours de nos 14 ans d'existence puisque nous n'entendons guère nous allier à notre adversaire pour des intérêts pécuniaires. Nous ne faisons que dénoncer ses crimes contre le peuple et nous ne saurons laisser les riches devenir plus riches tandis que les pauvres deviennent plus pauvres.

Même en songe, nous n'entrerons en conciliabule avec l'ennemi de classe voire avoir une quelconque alliance contre les masses populaires comme l'avait fait certain courant soi-disant de gauche en 2006. Prenons l'exemple de Chavannes Jean Baptiste du Mouvement Paysan Papaye, qui s'était allié avec le parti Respè de Charles Henri Baker, beau-frère de André Apaid, tous deux propriétaires d'atelier d'industrie de sous-traitance exploitant les masses travailleuses et membres influents du Groupe pro-impérialiste G-184 qui avaient orchestré et préparé le terrain aux mercenaires armés de Guy Philippe et Louis Jodel Chamblain, puis la Minustah et la répression sur les masses.

Nous du journal, notre combat consiste tout d'abord à accompagner les masses exploitées dans leurs luttes contre les forces réactionnaires qui l'accablent. Ensuite, c'est de mettre un terme à l'activité criminelle de cette oligarchie dominante travaillant actuellement avec Jovenel Moise qui empêche les masses défavorisées de vivre dans le calme et la sérénité en dépit de la vie chère et de la misère qu'elle engendre.

Il y a là une question fondamentale, une question de principe à poser : Faut-il servir les classes privilégiées? Faut-il défendre les capitalistes, les propriétaires fonciers ?

Non et jamais, en ce qui nous concerne !

Il est clair, les membres du sous-prolétariat dépendent généralement de la bourgeoisie et de l'aristocratie pour leur survie au quotidien. Dans notre cas précis, nous préférons mille fois nous rallier avec le lumpenprolétariat révolté contre leurs patrons pour combattre cette bourgeoisie parasite pro-impérialiste au pouvoir.

Notre combat va dans le sens de la lutte des travailleurs, des ouvriers, des paysans pauvres également des exclus, des marginalisés vivant dans des conditions dramatiques, des conditions de vie inhumaines qui ne préoccupent personne.

Frantz Fanon n'avait-il pas indiqué dans Les Damnés de la Terre *« que les mouvements révolutionnaires dans les pays colonisés ne pouvaient pas exclure le lumpenprolétariat, car il pouvait constituer un potentiel contre-révolutionnaire tout autant qu'un potentiel révolutionnaire » ? Fanon présentait le lumpenprolétariat comme « l'une des forces la plus spontanée et la plus radicalement révolutionnaire d'un peuple colonisé. »*

Le Parti communiste d'Inde (marxiste-léniniste) a inclus en son sein au début des années 1970 la participation d' « éléments criminels » de Calcutta. Le Parti a vu ce segment de la population de Calcutta comme potentiellement capable de violence révolutionnaire. Les membres de cette couche sociale seraient alors (idéalement) capables de se « réformer » et devenir des révolutionnaires classiques, laissant derrière eux leurs « activités antisociales ».

On peut dire ce qu'on veut de nous, notre combat tend cependant à être à tout moment prêt aux côtés des masses prolétariennes du pays pour faire face aux agressions et résister à l'impérialisme qui sait se faire à la fois sirène et ogre.

1583 Albany Ave
Brooklyn, NY 11210
Tel: 718-421-0162
Fax: 718-421-3471

3, 2ème Impasse Lavaud
Port-au-Prince, Haiti

Email : editor@haitiliberte.com

Website : www.haitiliberte.com

DIRECTEUR
Berthony Dupont

RÉDACTEUR EN CHEF
Dr. Frantz Latour

RÉDACTION
Berthony Dupont
Wiener Kerns Fleurimond
Kim Ives
Frantz Latour
Guy Roumer

CORRESPONDANTS EN HAITI
Daniel Tercier
Bissainthe Anneseau

COLLABORATEURS
Marie-Célie Agnant
J. Fatal Piard
Catherine Charlemagne
Pierre L. Florestal
Yves Camille
Jacques Elie Leblanc
Roger Leduc
Claudel C. Loiseau
Henriot Dorcent
Dr. Antoine Fritz Pierre
Jackson Rateau
Eddy Toussaint
Ray Laforest
Edmond Bertin
Robert Garoute
Jacques Nési
Ed Rainer
Ing. Roosevelt René
Robert Lodimus
Luckner Elysée Vil

ADMINISTRATION
Marie Laurette Numa
Didier Leblanc

DISTRIBUTION: MIAMI
Pierre Baptiste
(786) 262-4457

COMPOSITION ET ARTS GRAPHIQUES
Mevlana Media Solutions Inc.
computertrusting@gmail.com

Non aux autorités judiciaires de Jacmel : vous franchissez le seuil de l'inacceptable !!!

Par Me Franck LAUTURE

Je n'ai pas l'habitude de publier des papiers dans les journaux, encore moins sur les réseaux sociaux. J'écris ce papier aujourd'hui parce que l'inacceptable est poussé à l'extrême; parce que l'indifférence des élites va trop loin. C'est un coup de gueule, un cri d'alarme, un appel. Il s'adresse aux autorités judiciaires de mon pays, particulièrement celles de Jacmel, et aux justiciables, les victimes quotidiennes de L'INSÉCURITÉ JUDICIAIRE. C'est l'œuvre d'un Avocat. Mais soyez rassurés de lire un texte qui ne transpire que l'objectivité.

J'ai repris mes services en tant qu'Avocat amoureux de ce métier duquel je retiens, quoique jeune, de bons souvenirs. Souvenirs des envolées oratoires de Mes Anibal COFFY, Stanley Gaston, Napoléon LAUTURE, Ronald CHARLES, Osner Fevry, André Michel, Rodrigue Dorvilus, pour ne citer que ces confrères. Souvenirs d'un temps où l'on prenait envie d'exercer ce métier parce que tout était mis en place pour se mettre activement au boulot, apprendre, donner des résultats: Disponibilité des magistrats, chance de voir son action triompher sans avoir recours à des actes de corruption, sens aigu de responsabilité des magistrats. On pouvait en conséquence obtenir satisfaction pour soi-même et pour ses clients. Même si l'infrastructure judiciaire, le cadre physique de fonctionnement des tribunaux, les moyens logistiques, etc n'ont jamais été au rendez-vous, mais il faut reconnaître que le sens aigu de responsabilité des magistrats fonctionnant en effectif bien insignifiant par rapport à aujourd'hui, avait permis aux justiciables d'obtenir un minimum de service. Respects pour ces magistrats, ces honorables!!! Ça me fait vite penser à Adeline Dougé FRANÇOIS, Rock Cadet, Fehaud Antoine de regrettée mémoire, Frantz Elmorin, etc.

Depuis mars deux mille vingt, date à laquelle j'ai repris officiellement service, je ne fréquente pas régulièrement les tribunaux, les cours et les parquets. Déserter ces lieux privilégiés de travail n'est pas dans l'intérêt économique d'un Avocat militant. Mais ça m'a évité bien des angoisses jusque là. Car il est difficile de fréquenter un tribunal aujourd'hui, en Haïti, sans se sentir dégoûté par la négligence du personnel, son manque de qualification, sa tendance à la corruption, les pratiques récurrentes sans trop grand rapport avec le droit et la procédure, la dégradation de l'environnement du Tribunal, la banalisation du protocole de justice. On dirait un marché avec des produits qui se trafiquent. Alors qu'en fait, on est au Tribunal où se donnent des services, où est mise en oeuvre la politique criminelle ou tout simplement la politique publique de justice du Gouvernement.

Ce qui m'inspire ce papier est une expérience au goût de l'absinthe vécue le vendredi 10 juillet 2020 au Tribunal de Première Instance de Jacmel. Je devais plaider un recours en HABEAS CORPUS dont l'acte créateur remonte au 9 juin 2020, la veille de la note de l'ANAMAH appelant les juges de la Cour de Cassation, ceux des Cours d'appel et des TPI à se solidariser des juges de paix alors en pleine grève pour exiger de meilleures conditions de travail.



Le Palais de Justice de Jacmel

En effet, j'étais l'un des premiers arrivés au Tribunal ce jour là. Après environ deux heures de temps d'attente et de diligence auprès du greffe et du Décanat, je suis invité à m'asseoir dans le carré d'un des Juges d'instruction choisi pour le déroulement de l'audience, pour attendre, avec d'autres confrères et consœurs ayant voulu assister au procès, l'arrivée du Doyen. Ce dernier était présent dans son bureau, desservant toute une population, des Avocats, des époux, des notaires et arpenteurs voulant l'entretenir sur des sujets les concernant, etc. C'était tout à fait compréhensible. Le Doyen voulait s'assurer que le greffier du siège, les Avocats ayant initié l'action, et surtout le commissaire du gouvernement ou un autre représentant du ministère public, soient présents dans la salle d'audience, avant de se présenter lui-même pour l'ouverture de l'audience. Le greffier fait ainsi la navette entre la salle d'audience, le Décanat et le Parquet. Il se rend au Décanat pour informer le Doyen du décor et au Parquet, pour rappeler les parquetiers que l'un d'entre eux est attendu à l'audience, non seulement pour donner compétence au Tribunal, mais aussi pour prendre des conclusions, conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la constitution.

L'insistance du

suite à la page(16)

14 juillet 1956-14 juillet 2020 : Raymond Davius un vaillant combattant

Par J. Fatal Piard

Kriye pa leve lanmò.
Pwovèb Ayisyen

L'on se souvient encore d'heureuse mémoire que c'est en prélude à l'aube d'un matin ensoleillé d'un 14 juillet 1956 que des entrailles fertiles de mère ont gratifié Haïti de cet homme qu'elle a doté de l'âme d'un combattant aguerri. Envers et contre tous, tout au cours de son passage parmi nous Raymond Davius a mené un rude combat pour la défense des droits de ses camarades victimes d'oppression et d'exploitation à outrances de la part des gardiens de ce système inique à dessein.

Après une odyssée de 64 printemps bien remplis de rudes combats et de luttes interminables, victime d'un malaise au cours de la journée du dimanche 1er mars dernier, notre cher Camarade fut transporté de toute urgence à l'hôpital. C'est ainsi, qu'après quatre jours de soins intensifs, il a été contraint par la Grande Faucheuse impitoyable à restituer son âme à la nature, le mercredi suivant sans avoir eu le temps de nous esquisser une ultime révérence ni à ses proches ni à ses camarades de cette lutte qu'il menait tambour battant.

Dans le but de rendre un ultime hommage bien mérité à ce vaillant combattant, le mardi 17 mars, syndicalistes, collègues de bureau, proches parents, amis, étudiants et connaissances avaient accompagné la dépouille du dévoué syndicaliste à l'église du Sacré Cœur à Turgeau pour les cérémonies funestes. Subséquemment aux propos élogieux qu'il venait de prononcer, l'officiant a invité ceux et celles qui ont côtoyé le défunt à venir livrer leurs témoignages. Il y en a eu plusieurs, les uns aussi éloquents que les autres.



Raymond Davius

« Militant politique de longue date, Davius reste et demeure un révolutionnaire aguerri. Depuis sa fondation jusqu'à son départ anticipé il fut le président du Parti des Travailleurs Révolutionnaires pour l'Intégration des Masses (PATRIM). Pendant sa longue carrière au Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique, il s'est attelé à œuvrer pour de meilleures conditions de vie du personnel. Il a toujours mis ses connaissances au service des autres tout en contribuant activement à la formation des plus faibles. C'est bien dans cette logique qu'il a fondé l'Université des Travailleurs Haïtiens (UTH) pour la formation universitaire des jeunes des couches vulnérables ».

Davius ne sera pas oublié.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément au vœu de la loi, le Ministère public entendu, se déclare compétent, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience précitée , admet le divorce des époux Jean Ednor PAUL la femme née Phanise THELEMAQUE, prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, ordonne à l'officier de l'état civil de Port-au-Prince section sud de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement ; accorde l'exécution provisoire sans caution et sur minute de ladite décision ; commet l'huissier Joselito THELEMAQUE pour la signification.
Rendu de nous Guy AUGUSTIN, juge en audience civile, ordinaire et publique du mercredi vingt-cinq mars deux mille vingt en présence de Me. PAUL WESLEY, substitut commissaire de ce ressort et avec l'assistance du sieur Junior Sauvens THELEMAQUE, greffier du siège. Il est ordonné......etc....... En foi de quoi........etc......

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après examen sur les conclusions du Ministère public, maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à l'audience précité, pour le profit, déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce de la dame Flaurette DORVILUS , d'avec son époux Louinel PIERRE, pour injures graves et publiques aux torts de l'époux. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre les dits époux ; Ordonne à l'officier de l'état civil de grande Saline de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale, sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet, commet l'huissier Pheconde VERTUS de ce tribunal pour la signification de ce présent jugement, compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Phemond DAMICY, juge en audience civile, ordinaire et publique en date du trois septembre deux mille dix sept, en présence de Me Soidieu TOUSSAINT, substitut commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance de Huguens D'HAITI greffier du siège. Il est ordonné....etc.... En foi de quoi......etc.
Me Charlienor THOMPSON. Officier de l'état civil de Saint Marc

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, le Ministère public entendu maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précité pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce de la dame Sergine ULYSSE d'avec son époux Jean Ronald RENÉ pour injures graves et incompatibilités de caractères aux torts de l'époux. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux. Ordonne à l'officier de l'état civil de Port-au-Prince section Est de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal GABRIEL de ce siège pour la signification du présent jugement ; Compense les dépens ;
Ainsi juge et prononcé par nous Annie FIGNOLE, juge en audience civile ordinaire et publique du jeudi vingt cinq juillet deux mille dix neuf en présence de Me Jean Rolex MEROVE substitut commissaire du gouvernement, et avec l'assistance du sieur Mozart TASSY, greffier du siège
Il est ordonné.......etc..... En foi de quoi.......etc......

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré au vœu de la loi et après avoir entendu le Ministère public dans ses conclusions écrites en forme et au fond, favorable à l'action du requérant accueille l'action intentée en divorce par le sieur Perald LABADY contre son épouse Dieulucide SAINGELUS en la forme et maintient le défaut déjà octroyé contre la défenderesse à l'audience du jeudi 18 octobre deux mille dix huit à 2 h 20 minutes de l'après midi; ce, pour n'avoir pas été rabattu aux termes de l'articles 287 du code de procédure civil Luc D'ECTOR. Admet le divorce des époux susparlés pour injures graves et publiques et pour abandon du toit conjugal envers son mari au vœu de l'articles 217 du code civil haïtien prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entré les dits époux tout en ordonnant à l'officier de l'état civil de la commune de Fond des Nègres, Me. Jeancilhomme LOUIS, Av, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers et de rédiger l'acte de divorce des époux précités. Commet l'huissier Codet Geste pour la signification du présent jugement aux fins de droit tout en compensant les dépens en raison de la qualité des parties.
Donné de nous......etc...... Il est ordonné......etc........ En foi de quoi.....etc...... Me Jeancilhomme LOUIS, Av. Off. Civ.

PAR CES MOTIFS

Sur les conclusions conformes du Ministère public, le Tribunal maintient le défaut requis et octroyé à la barre contre la partie défenderesse, admet le divorce de la dame Wisly Saint Fleur née Chantal ETIENNE, d'avec son époux Wisly Sant Fleur; prononce en conséquence, la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux pour injures graves et publiques aux torts de l'époux aux termes de l'article 217 du code civil; ordonne à l'officier de l'état civil de la Croix des Bouquets de transcrire dans les registres à ce destinés le dispositif dudit jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet; ordonne aussi à la dame Wisly Saint Fleur née Chantal ETIENNE de reprendre son nom de jeune fille; commet Valmond Jean Frantz huissier de ce siège pour la signification de la présente décision; compense les dépens.
Ainsi jugé et prononcé par nous. Sully L. GESMA juge en audience civile, ordinaire et publique du lundi dix neuf (19) décembre deux mille seize (2016), en l'an 213 de l'indépendance, en présence de Me Nelson CILIUS substitut commissaire du gouvernement de ce ressort avec l'assistance de Me Dorescar Frantzou, greffier du siège
Il est ordonné......etc...... En foi de quoi.......etc....
Me Dorescar Frantzou greffier.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après en avoir délibéré conformément à la loi statuant à charge d'appel et au nom de la république accorde le défaut requis et octroyé par la partie demanderesse à l'audience du mercredi vingt-cinq Mars deux mille vingt contre les cités Phelp Andris locataire, Jacques Bienmityl ,Petit Homme Nacilie , Jislène Andris, Cherlie Georges , Sonia Baro et Johanne Flore Gerbeau; dit et déclare que le bail liant la partie demanderesse et celle défenderesse est échu depuis le quinze janvier deux mille vingt ; ordonne en conséquence la résiliation des baux liant le sieur Jackson VAL avec les cités et du même coup ordonne le déguerpissement des cités pour non paiement de loyer. Condamne chacun des cités à quinze mille gourdes de dommages et intérêts. Commet l'huissier Sed Petit Frère pour la signification de la présente décision. Ainsi jugé et prononcé par nous. Me Louica Martchelly, juge en audience civile et publique du mercredi six (6)Mai deux mille vingt, avec l'assistance de DORELIAN Alfred , Greffier du siège.
Me Renaud ROMELUS Avocat.

Le syndicat de l'EDH dit non à Michel Présumé


Michel Présumé


Protestation contre le nouveau directeur de l'EDH


Cérémonie d'installation en catimini de Michel Présumé au Ministère des Travaux publics

Par Isabelle L. Papillon

Le lundi 6 juillet 2020 dernier par un arrêté présidentiel publié au journal officiel, le Moniteur, Michel Présumé a été nommé Directeur général de l'électricité d'Haïti(EDH) en remplacement de Nicolas Hervé Pierre-Louis. C'est le ministre des travaux publics, transports et communications, M. Nader Joiséus qui a procédé à son investiture, dans les locaux même du ministère à Delmas 33, le lundi 13 juillet 2020.

Pourquoi cette installation n'a pas eu lieu plutôt au local de l'EDH ? Tous les employés de l'Administration de l'Etat haïtien ont en horreur ce nom : Michel Présumé. Il est l'homme de la privatisation de la liquidation et du démantèlement des entreprises publiques.

Sous le régime de René Garcia Préval, plusieurs entreprises du pays telles que la Téléco et de la Minoterie ont été vendues par la filière du Conseil pour la Modernisation des entreprises Publiques dont il a été le président. C'est la raison pour laquelle, son institution ne pouvait pas avoir lieu à l'EDH puisque les employés et cadres protestaient sa nomination.

Dans le discours du ministre à l'endroit du nouveau directeur de l'EDH, Joiséus conseille au nouveau DG de faire parler ses qualités, ses compétences, sa rigueur et son sens du professionnalisme pour bien assumer la mission qui lui a été confiée par le président de la République.

Pour amadouer les employés et donner une réponse aux manifestants, Présumé dans son discours a profité pour leur dire de rassurer les employés : *«D'abord, je dois le dire à tout le monde que mon mandat ne se résume pas en la privatisation de la boîte ni encore plus faire la chasse aux sorcières et on ne peut rien faire dans l'indiscipline et le désordre »*

Le syndicat de l'EDH est passé en action, en mobilisant tous ses membres dans les grandes régions du pays et exige la démission de Présumé qu'il qualifie de « Monsieur Privatisation » et menace de lui empêcher tout accès au local de l'entreprise.

Les employés ne sont pas pour autant hostiles à la révocation de Pierre-Louis, toutefois ils indiquent que « Le Chef de l'État peut procéder à la nomination de n'importe quelle autre personne « honnête et crédible » comme Directeur Général de l'Électricité d'Haïti (EDH) mais, quant à Michel Présumé, il ne pourra pas franchir les limites de l'institution ». Point barre !

Le slogan est « N'importe qui d'autre, sauf Monsieur Privatisation » sauf Michel Présumé ! Non à Michel Présumé !

A qui profite l'assassinat de Merry Djouna?


Une famille dans leur sommeil mitraillée à cité Soleil par les forces d'occupation la Minustah le 6 juillet 2005

Par Marie Laurette Numa

Pour ceux qui l'ignorent encore un bébé de 8 mois, Merry Djouna Fleurimont a été malheureusement atteint d'une balle mortelle à Cité-Soleil, le dimanche 12 juillet 2020 peu avant 9 heures du matin, à Norway.

C'est à la vitesse éclaire, la nouvelle sur une courte video est devenue virale comme quoi c'est un grand événement national ou quelque chose de rare et le nom d'un accusé sans aucun doute a été catégoriquement cité : Iscart Andrice. L'un des membres du G9 qui initie maintenant un processus de paix dans les différents bidonvilles de sorte que les armes

suite à la page(8)

Un mot est un mot



Un koutplumeur est un mec qui excelle dans la koutplumeurie, l'art de faire du fric rien qu'avec sa plume. Art dans lequel excelle l'ex-Premier ministre (non confirmé) Fritz William Michel, alias nèg kabrit.

Par Fanfan la Tulipe

À l'occasion, ma grand-mère paternelle aimait dire : un mot est un mot. Ce n'était assurément pas au sens littéral du terme. C'était plutôt au sens moral de l'expression. Ainsi, si vous empruntez à quelqu'un de l'argent et qu'il n'y a aucun engagement précis, formel à le lui rembourser à une date donnée, c'est très bien. Par contre, si de façon explicite, convenue, vous promettez qu'à telle date vous vous serez acquitté de votre dette, alors là il faudra vous exécuter le moment venu. Un mot est un mot.

Il y a quelque chose d'intéressant à la maxime grand-maternelle : son extensibilité pour ainsi dire toute simple à partir de laquelle on peut exprimer d'autres formulations aussi pertinentes. Ainsi, on peut dire : une dette est une dette. Une dette électorale, par exemple, est une dette qui doit être honorée. Une dette née d'une injustice coloniale criminelle ne saurait passer au prix de trois centimes. Ainsi, la France doit nous restituer les millions qu'elle nous a extorqués sur la base d'une prétendue indemnité. Et pourquoi ne pas le dire ? Un extorqueur est un extorqueur.

Allons-y Grand-mère. Une **date** est une date. Elle ne peut prêter à équivoque, à controverse, à gesticulation, argumentation, hésitation, vaticination ou quoi que ce soit d'autre. Ainsi la date 2021 est faite de quatre chiffres : 2-0-2-1 et non pas 2-0-2-2. C'est clair. Une date est une date, surtout s'il est question de date limite, de *fò l lage sa*, de cesser de faire le matador superbe, de décamper, de *boiser*, de faire ses valises, de se mettre à la disposition de la justice pour corruption, *foure-men-pran* dans les caisses de l'État, crime d'abandon d'un peuple en détresse, crime de trahison du peuple frère vénézuélien. Une date est une date, *fòk lapèsòn ale*.

Un **profiteur** est un profiteur, que ce soit l'employé de la Direction générale des Impôts qui profite de l'innocence d'un-e retraité-e âgé-e pour lui extorquer quelques dollars en plus ; que ce soit une grande puissance qui fait main basse sur l'or d'un pays sans recours parce que *quoniam nominor leo*, parce qu'il s'appelle lion et qu'il est le roi de la jungle ; que ce soit un ancien président de cette même grande puissance qui a ruiné la culture du riz de la Plaine de l'Artibonite pour inonder Haïti d'une graminée provenant d'un État dont il fut, un temps, le gouverneur. Un profiteur est un profiteur, sous toutes les latitudes, altitudes, longitudes et *largitudes*.

Un **malfaiteur** est un malfaiteur, il n'y a pas à sortir de là. C'est le cas par exemple de deux anciens sénateurs, malfrats de leur état, qui dans le temps avaient embauché un adolescent à des fins criminelles. Ils lui avaient procuré armes et munitions, confié la sinistre mission de faire exploser la voiture d'un ennemi politique, lui avaient demandé de liquider des citoyens « gênants », l'avaient engagé dans de ténébreuses activités liées au kidnapping et à des réseaux de trafic de drogue. Dénoncés par une organisation des droits humains, les compères avaient piteusement contre-attaqué. Personne ne les avait jamais crus, sauf leurs pareils, des malfaiteurs, des *tomazo de même plumage* qu'eux. Assurément, un malfaiteur restera toujours un malfaiteur.

Un **soutireur** est un soutireur. L'on sait d'ailleurs que s'il n'y avait pas eu de soutireurs, il n'y aurait pas eu de voleurs, pas de malfaiteurs non plus. Les faits délictueux, criminels, présentés par ce jeune garçon devenu un tueur à gages pour le compte de nos deux « honorables » sénateurs, avaient été, dans leur *détaillance*, d'une *accablance*, d'une *terrassance*, d'une *écrasance*, d'une puissance à renverser un gratte-ciel. Pourtant, ni président, ni Premier ministre, ni ministre de la Justice, ni autorités judiciaires, ni juge d'instruction, ni membres haut placés de la société civile n'avaient dit *kwik*. Le parti politique au pouvoir, lors, bourré de malfaiteurs, s'était fait le *soutireur* de ces deux parlementaires criminels qui plastronnent encore au pays.

Un ***koutplumeur*** est un *koutplumeur*. C'est un mec qui excelle dans la *koutplumeurie*, l'art d'ajouter des 0 à tous chiffres qui lui passent sous la main, l'art de faire du fric rien qu'avec sa plume. Ainsi, ce président de parlement qui, en 2018, avait demandé à l'État haïtien de lui payer une résidence de fonction et de prestige dans le cadre de ses responsabilités sinécuristes.

Au montant de 7 280 gourdes, coût normal d'un loyer annuel pour ladite résidence, le compère, passionné du chiffre 0, avait ajouté trois autres 0 pour faire de l'argent qui lui avait été alloué la rondelette somme de 7 280 000. Ça fait beaucoup de *"lions"*, beaucoup de fric. On dit que l'excès en tout nuit. Mais la maxime ne semble guère s'appliquer au *koutplumeur*.

Le **koutplumeur** peut être un ministre qui dès l'enfance, puis pendant l'adolescence a manifesté un intérêt particulier pour les espèces à quatre pattes, plus particulièrement les porcins et les caprins. *Li renmen griyo, li renmen taso*, mais il aime surtout l'argent que rapporte le commerce de ce qu'on appelle le menu bétail dont font partie les chèvres, *kabrit* pour les Haïtiens.

Devenu ministre, il va réaliser son rêve *menu-bétaillant*. Il visite les rares *kabriteries* de la place, ces établissements spécialisés en élevage de cabris. Il les veut au moindre coût possible pour les vendre le plus cher possible. Il va donc les acheter "*tèt blan*" pour les vendre *tèt nèg* à l'État haïtien. Comme notre sénateur, le ministre *kabritant* est passionné du chiffre 0. Il est aussi, et surtout, féru de mathématique *additionnante* et *multipliante.*

Aussi, il a *tondu, plumé* l'État haïtien en lui faisant payer 31 000 gourdes par tête de *bèbèbè bè*, alors que sur le marché, ce prix n'excède pas 10 000 gourdes. Un *koutay* de 21.000 gourdes !!! Vite empoché. Multipliez donc ce chiffre, disons par 1 000 cabris, ça fait combien ? Ça fait un millionnaire en herbe, pas du tout bête à manger du foin. À l'école j'étais nul en arithmétique, c'est pourquoi je suis pauvre aujourd'hui. Ah ! Maurice Sixto, *lavir*…

Une **bacoulouterie** est une bacoulouterie, rien d'autre. Le *bacoulou* par définition est un personnage retors, tortueux, faux, fourbe, imprévisible, menteur pour arriver à ses fins. Mais, un régime, un système peut aussi fonctionner selon un mode *bacouloutisant* dont le prototype est le PHTKisme dans ses deux principales variantes : le cul-à-l'air *dévergondant* et les « états généraux sectoriels » mystifiants. On n'oubliera pas que ce qui caractérise avant tout le *bacouloutisme*, c'est l'absence totale d'honnêteté et d'éthique.

Voyez comment quelques jours avant l'investiture de Nicolas Maduro, le 10 janvier 2019, le ministre des Affaires étrangères d'Haïti, Bocchit Edmond, déclarait qu'« *Haïti n'est pas disposé à abandonner un ami comme le Venezuela du jour au lendemain* ». Un langage cryptique, *bocchitique, boulshitique* ; en somme, une formule *bacouloute*. En effet, Haïti n'a pas abandonné le Venezuela ***du jour au lendemain***, Haïti l'a abandonné **le jour même** du vote de non-reconnaissance de la réélection de Maduro par le ministère des colonies de Washington. Fourberie, *cryptiquerie*, tromperie, *ruserie*, bacoulouterie, *bocchiterie*, *boulshiterie*, et rien d'autre.

Une **mètdamerie** est une mètdamerie, elle est comme une sœur siamoise de la *bacoulouterie*. Le coup *mètdamant* classique est celui de Jovenel qui, empêtré comme un zonbi pris dans les lianes de son incompétence, incohérence et impuissance à se révéler un rassembleur, confia une *zonbiture* à son Premier minstre Jean-Henry Céant : rencontrer tous les secteurs organisés de la vie nationale (sic), tous les zonbis obsédés de la *chaise bourrée*, pour établir, enfin, de vrais « états généraux sectoriels de la nation » (resic).

La démarche relevait d'une sorte de crétinerie, d'*avortonnerie* en tandem d'un fantomatique « Comité de pilotage », lui-même assorti d'un fumeux « Secrétariat technique ». Avant même que le PM se fût embarqué pour un *Tour de Port-au-Prince en quatre-vingts jours*, Jovenel désapprouvait sa démarche et faisant preuve d'une pirouettante *mètdamerie* confiait un mandat similaire à son ami (et *sousou*) Gabriel Fortuné : conduire un dialogue national.



Grand mètdam devant l'Éternel, Jovenel confia à son ancien Premier ministre Jean-Henry Céant la mission de rencontrer tous les secteurs organisés de la vie nationale pour établir de vrais « états généraux sectoriels de la nation », tout pendant qu'il confiait le même mandat au vye we Gabriel Fortuné. Nèg gen move mannyè...

Ni l'un ni l'autre n'ayant jamais lu Jules Verne, au bout de moins d'une semaine, ils furent pris *d'essouflance*, d'*ennuyance*, de *calbindance*, et l'aventure tourna à une piteuse *bérézinance*, une *déroutance* réminiscente de celle que connut Napoléon devant la rivière Bérézina, gelée. On sait que le vainqueur *granpanpan* à Austerlitz se trouva ainsi bloqué, dans l'impossibilité d'avancer en direction de Moscou. À part Vertières, en tête de liste, ce fut l'un de ses plus vrillants cauchemars à Sainte-Hélène. Depuis la débâcle du dialogue national, Jean-Henry a eu beaucoup de mal à rester droit sur son séant. Fortuné, lui, vit en songe l'archange Gabriel qui lui conseilla de *tekitizi*.

Terminons avec le ***restavèk***. Un *restavèk* est un *restavèk*, un *tyoul*. Nous entendons bien sûr le *restavèk* politique. Contrairement à l'adolescent-e livré-e en domesticité non payée au *moun lavil*, le restavèk politique est une sorte de rebut d'humanité qui consent à être un *tyoul*; il se plaît dans sa *tyoulitude*, il s'y livre corps et âme. L'*à-plat-ventritude* devant ses maîtres est son état permanent. Il peut être un inculte comme un Ti Bobo. Il peut être aussi un "intellectuel", comme François Duvalier le pervers. Il peut être un chef de parti, un candidat, lui-même ***al**phabète* mais dont l'existence se consacre à mystifier des **anal**phabètes et à s'adonner aux plus viles flatteries de ceux par qui il respire et vit. Il se veut *restavèk* à vie, *li restavèk* à mort.

Il faudrait des pages entières pour signaler au tribunal populaire les *soutireurs*, les profiteurs, les *malfecteurs*, les *koutplumeurs*, les *bacoulou*, les *mètdam*, les *restavèk* qui nous gouvernent et qui trahissent les masses déshéritées jour après jour. En attendant que « le vent change d'aire », de direction et de force nous n'aurons de cesse de dénoncer la racaille politique. C'est notre engagement envers les déshérités jusqu'à notre dernier souffle. Assurément, nous le respecterons, Grand-mère. **Un mot est un mot**.

10 juillet 2020

OREVWA, MATANT LILI

Matant Lili, pitit fi Papa Ogoun
Al jwenn pwosesyon sa k ale yo,
Tibonnanj li retounen nan Mèveye
Ginen kote zansèt yo repoze
Apre vanyan konba pou valorize lavi.

Konfidan manman m depi lontan,
Bèl, elegan, tou lè de plen lespwa
Yo te swete pou Ayiti nan jenès yo
Yon avni pi souriyan e pi jis.

Depi m sot nan matris manman m
Prezans Matant Lili toujou la nètalkole,
Vanyan enkanasyon kouraj, li andire
Tribilasyon maladi pandan l ap pouswiv
Ti gratifikasyon lavi yo ki rann li
Pi plezan, tankou yon chanson oswa
Solèy leve, petèt yon bòl diri, bannann peze,
Jadennaj, larivyè, oswa senpman yon souri.

Li t ap renmen pou nou tout kontinye
Avanti a, san flechi, kouwè jan l
Te vwayaje de Kafou ann Ayiti
Rive Nouyòk, Konektikèt, defye
Long wout Florida ak Jòji yo, toujou
Ap gade pi devan, dyekson dekouvèt
Nouvo orizon, nouvo fason pou l
Atenn pwòp esplandè mayifik pa l,
Kit se gradyasyon gran-neve l nan
Ewoyik Konkòd oubyen pami
Konpayon l yo sou santye fen lavi.



Tontongi ak matant li Marie-Ketly Robillard. Marie-Ketly Robillard te mouri nan vil Hartford, nan Connecticut, dimanch 10 me (Fèt Dèmè Etazini) ak laj 89 an, yon viktim KOVID-19. Mwen te fèk fini powèm mwen ki rele "For the Traumatized and the Departed / Pou sa yo ki twomatize ak sa ki ale yo" — pati yon seri ki titre POEMS OF HOPE AND RESILIENCE / POWÈM LESPWA AK ANDIRANS — ki dedikase ak tout moun ki afekte pa viris la. Powèm pi devan an se yon ajoutay powèm sila a ann alafwa anglè e ann Ayisyen.

Vanyan enkanasyon kouraj, wi li ye;
N ap manke ou Matant Lili, toujou.

- Tontongi
Watertown, MA, me 2020

Kowona Arivis

Si paydefè kwona tout ti vis
Te ka foubi konsyans arivis
Pou dechouke tout kalib viris
Tout kalib makon kokenn viris
Machann ipokrizi viris arivis
Ki konsonmen nanm enperyalis
Sasinen souf nou ak zam rasis
Chanpyona listwa w nan tèt lis
Abit listwa ba w tout dis sou dis

Si tout ti tonnvis kowonaviris
Te devise tout ti vis kakapitalis
Te dechouke tout vis gwo arivis
Vis ki vise n nan ma labou rasis
Kle kowona t ap barikad arivis
Kowona n t ap damou w piplis
Kowona w t ap fout gou andiplis
Kowona hmmm tonnè krisboulis
Kowona w se sèl antiviris arivis
Kowona resi devise boulon rasis

Kowona pitit pitit rès Awona
Kowona zòt pran pou Tisina
Pote boure latyamimi ti Nana
W fout bade yo ak boulèt tata
Chofè kanpe pou m tou pre a
Sa w genyen konpè Awousa
Kowona bade m ak sa k pa sa
Avni m bade nèt ak kakowona
N mèsi w bèl jès kokakowona

Si kowona te yon bon savon
Pou lave konsyans madichon
Kwape jèm pèsekisyon giyon
Dechouke jèm rasis tout bon
Derasinen jèm arivis pou bon
Oooooooo ala bon sa ta bon
Si kowona te lavman goudwon
Pou kwape kansè lòdè pichon
Enperyalis sida kolera madichon
Kowona w t ap bon kou bonbon
Kowona lonè nan respè Atibon
Kowona arivis pa menm kochon
Kowonaviris w lok menm avyon
Kowona yon bouchon tout bon
Kowo arivis pran lyann kochon

J. Fatal Piard

Pou sa ki twomatize yo ak sa ki ale yo (Dedikase ak moun ki mouri yo e ak tout viktim KOVID-19)

Mò yo, tout mò sa yo gen yon vizaj
Yon non, yon istwa e menm yon lejann ;
Yo se nonm janti Kwafè Jo
Ki koupe cheve w menm jan
Zwazo Pikvèt beke pyebwa Erab,
Men l toujou bay timoun katye a
Krèm glase glatis nan samdi aprèmidi.

Yo se nonm Gran Samba Bosala
Oswa Griyo Mbale ki fè lirik kredo
Ak kalite e piman mizik yo rejwi
Kè anpil kontinan, ak melankoli,
Yo anbeli menm Gran Anmèdman,
Menm Gran Vid nan sa w ye, lontan
Anvan Kovid te janm parèt nan zòn lan.

Yo se Manmi Johnson, Matriyak la
Ki pa t ka deside ant al achte lamanjay
Oswa ranpli remèd dyabèt li yo, pataje ant
Mouri lantman oswa kite l nenpòt ti moman
Dechalbore pa lafirè lapidè e sinik Kovid.
Yo se Carmen Valle k ap resite laglwa pase
Zansèt zile li yo, revalorize kouraj pèp li
Nan mitan kalamite Nouyòk byenneme l.

Yo se Madelina, ki jwenn premye travay li
Jou menm l aprann finitid final desten li,
Li, zèklè lespwa fanmi an pou simonte
Senk san zan bò kote ki pi nwa planèt la.
Yo se Ebenis Stanley, nonm emab e janti
Ki toujou ap soufle kòmsi pou l transande
Kontenjans, redui chay dlo je ak advèsite.

Wi, mò yo, tout mò sa yo gen yon vizaj
Listwa yo ak saga yo ap rete a jamè vivid
Nan mize pasaj nou sou Latè sila a ;
Yo te kouve yon bèl ti tan ki te reyèl,
Yo te la pami nou, e n ap selebre yo pi
Byen lè n fè dlo je nou tounen nouvo angrè
Lawoze pou florezon pi bon pati nan
Nou tout — yon nouvo preri lajistis ak bèlte
Pou selebre sa ki te la
E ki ta ka toujou la.

- Tontongi
(Me 2020)

Machandaj

Anonsya :Konmè Asefi...Ou tande nouvèl la...!
Asefi :Ki nouvèl ?
Anonsya :Konmè Asefi...tande ak wè se de (2)
Asefi :Ebyen konmè..ban mwen nouvèl la
Anonsya :Mwen tande - se sa yo di - Mesye TètKale yo
chanje non vil Pòtoprens
Asefi :KIsa !
Anonsya :Se sa mwen tande ....
Asefi : Kouman yo rele li kounye la?
Anonsya :Mwen tande yo rele li Sodòm.
Asefi :Kisa !.. Sodòm.
Anonsya :Men konmè Asefi se pa sase non...Yo chanje
non Petyonvil tou.
Asefi : Ase kale pwa, bòl la plen..Men ki non yo bay Petyonvil?
Anonsya :Mwen tande yo rele Petyonvil Gomò
Asefi :A..Non..Koze sa twòp atò fòk Bondye di yon mo ladan...
Anonsya : Bondye !
ASefi : Wi Bondye.
Anonsya : Asefi !...non...pa mete sa nan tèt ou. Bondye gen
twòp bagay serye pou li regle...Lontan.
li koupe moun sa yo
yon koutje. Epi li voye yo odyab.

Cauvin Paul

Konbit Oganizasyon Politik Sendikal ak Popilè apiye batay sendika EDH la

Nòt pou apiye batay sendika EDH la apre nominasyon ak enstalasyon machann antrepriz Michel Présumé nan tèt EDH

Konbit Oganizasyon Politik Sendikal ak Popilè yo apiye ak tout fòs li batay sendika EDH la ap mennen kont nominasyon ak enstalasyon machann antrepriz Michel Présumé nan tèt EDH. N ap raple Michel Présumé se yon ansyen manm Konsèy Pou Machandizasyon Antrepriz Piblik yo (CMEP/Conseil pour la Modernisation des entreprises Publiques). Apre CMEP, Michel Présumé te vin direktè TELEKO pou kontinye dyòb sal la ak Frantz Verela ki se likide Teleko pou po patat. Yon likidasyon ki lage plizyè milye anplwaye TELEKO nan chomaj. Malgre Leta swadizan gen 40 pou san aksyon nan TELEKO, se lè konpayi VIETEL vle li lage yon ti grabday nan kui Leta. Nan rapò Petwokaribe a, non Michel Présumé site kòm youn nan moun ki te enplike nan gagote lajan Petwokaribe a, nan moman li t ap jwe wòl Sekretè Deta Planifikasyon. Sa ki vle di, Michel Présumé gen kont pou li rann nasyon an sou lajan Petwokaribe a. Olye Michel Présumé ta kontinye ap dirije nan Leta a, se nan seksyon Titanik nan penitansye Nasyonal pou li al reflechi pou tann pwosè Petwokaribe a.

Jounen jodi a se kou pa EDH ki deja nan yon pwosesis privatizasyon depi plizyè lane. Jan nou konnen li, sektè pwodiksyon elektrik la deja sou kontwòl plizyè antrepriz prive tankou SOGENER, HAYTRAC ak E-POWER. Nan ka SOGENER a nou konnen Leta anile kontra. Men lòt konpayi yo kontinye ap vann blakawout bay Leta 24 sou 24. Li enpòtan pou tout moun konnen nominasyon sa a fèt nan kad batay pou kontwole sektè enèji a. Se menm batay sa a k ap mennen nan sektè petwolye a kote boujwa ki te finanse konpay Jovenel pran kontwòl enpòtasyon gaz la. Sa ki lakòz Ayiti pa elijib pou li kontinye nan pwogram Petwokaribe a. Paske pou yon peyi nan pwogram Petwokaribe a, fòk se Leta ki gen kontwòl enpòtasyon gaz la. Nou ka konstate plizyè moun ki te enplike nan piye lajan Petwokaribe a, deja mete konpayi ak estasyon gaz toupatou nan peyi a.

Se menm batay sa a k ap mennen tou pou kontwole sektè enèji elektrik la. Si pwojè likidasyon total EDH la pase, pifò anplwaye EDH yo pral nan chomaj jan sa te pase nan TELEKO a epi popilasyon an pap ka achete kilowat kouran an ki pral pi chè. Nou pa dwe bliye, nan lane



Enstalasyon Michel Présumé

2018, FMI te mande pouvwa a pou li monte pri gaz la ak pri kilowat kouran an. Sa ki ta pral bay gwo leve kanpe 6 ak 7 jiyè 2018 la. Pou tout rezon sa yo, noumenm nan Konbit Oganizasyon Politik Sendikal ak Popilè yo, nou kore ak tout fòs nou, batay anplwaye EDH yo ap mennen kont nominasyon Michel Présumé nan tèt EDH epi kont demach pou mete EDH atè plat la.

Viktwa se pou pèp k ap batay !

Pou Konbit Oganizasyon Politik Sendikal ak Popilè yo

Guy NUMA
Jean Paul BASTIEN
Patrick JOSEPH

Rockfeller Vincent ranplase Lucmane Delille nan Ministè lajistis la!

Jedi maten 9 jiyè 2020, minis Jistis la Lucmane Delille te revoke nan tèt Ministè Lajistis la. Se direktè Inite Lit kont Koripsyon Me Rockfeller Vincent ki ranplase l.

Se premye minis la Jouthe Joseph ki te enstale vendredi 10 jiyè nouvo minis jistis la. Lendi 13 Jiyè a, nouvo minis sa a te al rann yon vizit ak direktè jeneral alenterim Lapolis la Rameau Normil.



Nouvo Ministè Lajistis Me Rockfeller Vincent

Wikileaks:
Des câbles diplomatiques secrets étatsuniens mettent en évidence le danger que «Toto» Constant puisse échapper à la justice

Par Kim Ives

Au moment de mettre sous presse, le commissaire de gouvernement des Gonaïves, Sérard Gazius, se dit «incapable de retrouver» les archives du jugement du 16 novembre 2000 condamnant par contumace Emmanuel «Toto» Constant pour sa participation au massacre de Raboteau en avril 1994. Le procureur semble se préparer à libérer l'ancien chef de l'escadron de la mort du FRAPH. «Je n'ai rien entre les mains», a déclaré Gasius au Miami Herald le 10 juillet. «S'il n'y a pas de dossiers ou quoi que ce soit, je ne pense pas que vous puissiez le garder en prison. Il a des droits». De toute évidence, sous le président Jovenel Moïse, l'impunité a un énorme avantage. Après avoir examiné nos câbles secrets WikiLeaks la semaine dernière, c'est exactement ce à quoi nous nous attendions.

L'alarme et l'indignation grandissent face à l'expulsion de l'ancien agent de la CIA et chef d'escadron de la mort Emmanuel «Toto» Constant par les États-Unis en Haïti le mois dernier.



Emmanuel «Toto» Constant

La police haïtienne a arrêté Constant lorsqu'il est descendu de l'avion le 23 juin, mais il reste maintenant à voir si les autorités haïtiennes le traduiront en justice pour les nombreux crimes contre l'humanité dont il est accusé. « *Le système judiciaire haïtien est-il à la hauteur* » de la nouvelle tentative de Constant? Telle était la question posée par un éditorial du 5 juillet du *Washington Post*.

Constant a été condamné par contumace en 2000 pour crimes contre l'humanité commis lorsque son Front révolutionnaire pour l'avancement et le progrès d'Haïti (FRAPH) a aidé à commettre un massacre dans le quartier des Gonaïves à Raboteau en avril 1994. Mais il a désormais droit à un nouveau procès.

Le Post reconnaît déjà que « *le système judiciaire d'Haïti est au mieux fragile, et l'engagement du [Président Jovenel] Moïse en faveur des droits humains et de la justice est hautement suspect: il a nommé un autre homme reconnu coupable du massacre de Raboteau à une position élevée dans l'armée reconstituée du pays - une institution qui a elle-même une histoire entachée de sang. Si M. Constant est libéré ou fait l'objet d'un procès manipulé en sa faveur, ce sera un signe concluant que l'impunité a de nouveau triomphé de l'état de droit en Haïti* ».

Nous avons déjà entendu des préoccupations aussi pieuses ... rien moins que de la part de l'ambassade des États-Unis en Haïti. Dans des câbles diplomatiques secrets fournis par l'organisation médiatique WikiLeaks à *Haïti Liberté* en 2011, nous apprenons que le gouvernement de facto a assuré à l'ambassade étatsunienne qu'il ne libérerait pas un autre chef du FRAPH condamné, Louis-Jodel Chamblain, le numéro 2 de l'escadron de la mort. « *Le procureur des Gonaïves et le juge en chef du tribunal des Gonaïves ont comploté pour obtenir la libération illégale de Chamblain, mais l'IGOH [gouvernement intérimaire d'Haïti] s'est engagé à ne pas le faire* », a rapporté le chargé d'affaires de l'ambassade des États-Unis, Douglas Griffiths dans un câble du 13 mai 2005 classé «Confidentiel».

Gardez à l'esprit que l'IGOH du Premier ministre Gérard Latortue a été clairement installé par Washington à la suite du coup d'État du 29 février 2004 contre l'ancien président Jean-Bertrand Aristide. Latortue était la marionnette de Washington.

Après être entré triomphalement dans la capitale avec les «rebelles» armés qui ont aidé à renverser Aristide, Chamblain s'est rendu au gouvernement de Latortue en avril 2004. Lors d'un rapide procès simulé, il a été acquitté du meurtre du militant de Lavalas Antoine Izméry en septembre 1993, mais sa condamnation par contumace en 2000 pour participation au massacre de Raboteau en 1994 était toujours valable.

Pierre Espérance du Réseau national pour la défense des droits de l'homme (RNDDH) a confirmé pour l'ambassade un rapport des Nations Unies selon lequel « *le procureur général et le chef du tribunal des Gonaïves avaient collaboré pour produire une ordonnance de mise en liberté pour Chamblain* », écrit Griffiths. « *Il a déclaré que le procureur en chef de Port-au-Prince (le Commissaire du Gouvernement) devrait approuver toute libération de Chamblain, et avait donné l'assurance qu'il ne le ferait pas. Le chargé d'affaires [Griffiths] a soulevé cette question avec le Premier ministre Latortue le 11 mai. Latortue nous a assuré que Chamblain ne serait pas libéré, disant que le ministre de la Justice [Bernard] Gousse était d'accord avec lui à ce sujet. Il l'a répété deux fois, disant que Chamblain ne serait pas libéré tant qu'il serait Premier ministre* ».

Mais trois mois plus tard, le 11 août 2005, Chamblain **a été libéré** de prison. Il circule toujours librement et bien en évidence en Haïti à ce jour.

Est-ce que «Toto» Constant pouvait aussi être libéré? C'est très possible, étant donné que le système judiciaire haïtien est encore plus corrompu et dysfonctionnel qu'il y a 15 ans.

Dans un câble secret de l'ambassade du 25 mai 2005, l'ambassadeur des États-Unis en Haïti, James Foley, a relaté la présentation du 20 mai de Thierry Fagart, représentant des droits humains des Nations Unies, au «Core Group», le groupe d'ambassadeurs pro-étatsuniens en Haïti. « *Fagart a averti le groupe restreint qu'il y avait de bonnes raisons de croire que Louis Jodel Chamblain pourrait être libéré plus tôt encore après la décision du 3 mai de la Cour suprême d'annuler une partie de l'affaire Raboteau* », écrit Foley.

À cette date, la Cour suprême avait rendu "une décision inattendue" qui annulait « *pour des raisons de procédure, ... les condamnations des 15 personnes qui étaient effectivement présentes lors de la procédure [du procès Raboteau]* », avait expliqué Griffiths dans son câble du 13 mai. Griffiths était d'avis qu '« *il pourrait en effet y avoir une justification technique à la décision de la Cour suprême* » mais s'inquiétait du fait que « *cela a néanmoins renforcé la perception selon laquelle le pouvoir judiciaire sous le gouvernement actuel [de Gérard Latortue] a un biais contre les partisans de Lavalas et est davantage axé sur les questions de procédure que sur la justice* ».

En outre, « *les experts juridiques ont été perplexes devant la décision d'aller plus loin et d'ordonner la mise en liberté de l'accusé* », a poursuivi Griffiths. « *La procédure normale aurait consisté à ce que la Cour suprême annule la décision du tribunal de première instance, puis soit réexamine les affaires elles-mêmes, soit les renvoie au tribunal des Gonaïves pour un nouveau (et correct) procès. La Cour suprême n'a fait ni l'un ni l'autre, mais a ordonné que les prisonniers soient libérés s'il n'y a pas d'autre cause* ».

L'une des personnes épargnées par la Cour suprême était l'ancien lieutenant-colonel de l'Armée haïtienne Jean-Robert Gabriel, l'homme même qui occupe désormais « *une position de haut niveau dans l'armée reconstituée du pays* », comme le déplorait le *Washington Post* cette semaine.

Dans sa présentation du 20 mai 2005 au Groupe restreint, « *Fagart a conclu qu'il était évident que le système judiciaire était sous l'influence de «quelques mauvais personnages»* ». Le chef de la MINUSTAH Juan Gabriel Valdès a estimé que ceci était « *le moins qu'on puisse dire* », selon Foley. (La MINUSTAH ou Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a été la première des deux forces militaires internationales qui ont occupé Haïti de 2004 à 2019.)



Le commissaire de gouvernement des Gonaïves, Sérard Gazius

Un autre facteur qui joue en faveur de Constant est la disparition d'environ 60.000 pages de documents internes FRAPH saisis par les troupes étatsuniennes après leur occupation d'Haïti en septembre 1994. Ils ont capturé le butin lors d'une descente début octobre 1994 contre le quartier général de FRAPH à Port-au-Prince. Après une campagne juridique et politique concertée du gouvernement haïtien et de groupes de défense des droits humains, le président Bill Clinton a finalement accepté de rendre les documents (même si de nombreux noms auraient été expurgés) en Haïti sept ans plus tard, le 20 janvier 2001, son dernier jour dans ses fonctions. « *Mais il a tiré une promesse du président René Préval selon laquelle ils ne seraient utilisés que dans une affaire judiciaire* », explique Brian Concannon, un avocat qui a travaillé pendant des années à poursuivre le FRAPH en collaboration avec Mario Joseph du Bureau des Avocats Internationaux (BAI) à Port -au-Prince. « *Préval, puis Aristide, ont pris la promesse très au sérieux - ils ne voulaient pas donner aux États-Unis la moindre chance de prétendre qu'Haïti n'avait pas tenu parole. Donc, les deux ont dit que le BAI ne pourrait avoir un aperçu des documents que si nous allions avec un juge. Pendant trois ans, nous avons essayé de faire venir un juge avec nous, sans succès* ».

Avec le recul, Concannon regrette maintenant que le BAI n'ait pas persisté plus fortement. « *L'urgence était passée avec l'achèvement du procès Raboteau* », a-t-il déclaré. La BAI avait été le principal architecte de cette poursuite. « *Nous avons eu d'autres cas où les documents auraient été utiles, mais ils étaient tous assez tôt dans la procédure, il n'y avait donc pas de date-limite* ».

suite à la page(16)

Jovenel Moïse et sa Constituante contestée ! (*1e partie)*

En Haïti, dans le temps, on a connu des parlementaires portant le titre peu flatteur de sénateurs et députés contestés. Bientôt, il est fort probable que le pays ait aussi droit à des Constituantes et Constituants contestés. En effet, malgré la chance du Président Jovenel Moïse d'être encore au pouvoir en dépit de la position radicale de l'opposition, personne ne peut dire qu'il a déjà réussi quelque chose de sérieux depuis le 7 février 2017. Or, on est à moins d'une année de la fin de son mandat présidentiel s'il part en 2021 comme le souhaitent ses adversaires politiques et moins de deux ans s'il réussit à se maintenir au Palais national jusqu'en 2022 comme disent ses partisans et certains juristes. Pourtant, à son arrivée au pouvoir, l'homme, semble-t-il, avait des idées.

Du courant électrique 24/24 à une nouvelle Constitution durant sa présidence en passant par les Etats généraux de la Nation, le Président aura tout tenté. C'est une évidence, l'élu du PHTK a du mal à concrétiser ses promesses de campagne et c'est à se demander s'il va finir par réussir au moins une avant la fin de son mandat. Beaucoup en doutent. Le plus étonnant dans le lancement des projets du chef de l'Etat c'est qu'il choisit toujours les plus mauvais moments pour lancer ses initiatives. Comme par exemple cette initiative d'Assemblée constituante qu'il compte réaliser afin de doter le pays d'une nouvelle Constitution. C'est clair que ce projet est une vieille idée qui mûrit dans la tête du Président Jovenel Moïse depuis longtemps. On ne peut pas dire qu'il l'a sortie de son chapeau du jour au lendemain. Bien avant qu'il ait déclaré la caducité du Parlement en janvier dernier, il avait toujours mis en accusation l'actuelle Constitution qui, selon lui, enlève tous les pouvoirs au Président de la République, ce qui empêche le Pouvoir exécutif de mener les réformes nécessaires dans le pays. Sauf qu'il y a un problème avec le timing choisi.

En effet, en pleine pandémie de la Covid-19 dans un pays qui peine à y faire face par manque d'infrastructures sanitaires et de matériels médicaux et surtout au cœur d'un débat qui fait rage sur la fin de son mandat entre 2021 ou 2022, c'est à ce moment que le chef de l'Etat décide d'ouvrir le chantier pour une nouvelle Assemblée constituante. Même si le Président Jovenel Moïse cherchait à faire diversion dans ce débat sur la date de son départ du pouvoir, certains estiment qu'il aurait dû attendre que la tension baisse un peu avant de lancer la contre-attaque avec le dossier de la Constitution qui est aussi sensible sinon plus que la controverse sur la date exacte à laquelle il doit quitter le pouvoir. Preuve de l'importance que l'opposition porte à la question de la réforme constitutionnelle, aussitôt que l'annonce a été faite par l'un des Conseillers du Président aussitôt un nouveau front encore plus large a été ouvert



La cheffe de BINUH et du Core Group, l'américaine Helen Meagher La Lime est prête à accompagner une réforme de la Constitution en Haïti et de fait soutient le projet présidentiel de son poulain Jovenel Moise

contre le pouvoir. Et pour cause. Non seulement toute la classe politique se soulève contre le projet du Président qui a lancé les Pourparlers pour une Assemblée constituante, mais une partie de la Société civile s'apprête aussi à s'opposer à la mise en place de cette assemblée qui devrait redéfinir les rôles des gouvernants tout en écrivant une nouvelle Constitution selon la volonté de réforme du chef de l'Etat.

C'est dire que l'entreprise s'annonce hasardeuse et même risquée pour le Président Moïse dans la mesure où le pouvoir aura besoin du soutien et de l'appui d'une large majorité des acteurs politiques et sociaux pour réussir ce pari fou. En fait, ce qui est en jeu dans cette Assemblée constituante, ce n'est point la proposition d'une nouvelle Charte fondamentale qui sera forcément soumise à un vote référendaire, mais c'est l'organisation des futures élections sous la présidence de Jovenel Moïse qui est le point d'achoppement. Car, si les dirigeants des partis politiques s'opposent à la formation d'une Constituante c'est parce qu'ils craignent qu'en acceptant la mise en place de cette Assemblée constituante sous la présidence de Jovenel Moïse c'est comme s'ils acceptent de participer aux élections générales durant le mandat de l'exécutif en place.

Or, dès l'origine, à aucun moment ces leaders politiques n'ont varié sur leur position : pas question d'aller aux élections avec Jovenel Moïse au pouvoir. Pourtant, le chef de l'Etat, dans ses démarches d'avancer vers ce qui lui tient le plus à cœur, ne cesse de marquer des points surtout auprès de la Communauté internationale en général et de ses soutiens et appuis au sein des grandes organisations internationales et régionales entre autres l'OEA (Organisation des Etats Américains) et l'ONU (Organisation des Nations Unies) en particulier. D'ailleurs, et c'est le plus surprenant, ce sont ces deux organismes qui sont les premiers à encourager et pressent même le Président de la République à avancer dans cette reforme constitutionnelle puisqu'ils jugent eux-mêmes que la Constitution de 1987, même amendée depuis 2011, est l'une des sources de l'instabilité institutionnelle voire politique en Haïti depuis le début de cette transition post-Duvalier qui n'en finit pas. Ainsi, avant même que le Conseiller spécial du Président, Guichard Doré, ait rendu public ses premières démarches auprès d'un certain nombre de personnalités politiques, de notables et d'organisations sociales de la place, l'ONU, par le biais de sa Représentante dans la capitale haïtienne, madame Helen La Lime qui dirige le Bureau Intégré des Nations Unies pour Haïti (BINUH) à Port-au-Prince, commençait à baliser le chantier.

Une semaine avant l'ouverture officielle de ce chantier par le Président Moïse, la cheffe de BINUH et du Core Group avait déclaré que l'ONU était prête à accompagner une réforme de la Constitution en Haïti et de fait soutient le projet présidentiel. Dans une déclaration faite le lundi 15 juin 2020, madame La Lime qui parle naturellement sous le contrôle de ses chefs hiérarchiques à New-York, eut à dire « Une réforme constitutionnelle profonde permettrait de remédier aux défaillances du système de gouvernance actuel et de créer des conditions plus propices à la stabilité institutionnelle, à la bonne gouvernance, et au respect de l'État de droit ; trois caractéristiques plus que jamais indispensables à l'essor du pays. Il appartient donc aux différents acteurs de surmonter leurs différends afin de parvenir à un terrain d'entente permettant de la réaliser. Haïti a besoin que toutes ses forces vives soient fédérées pour le bien du pays et de sa population, et que les prochaines élections soient caractérisées par une participation active et responsable de tous. »

Une intervention faite au moment où le chef de l'Etat cherche à persuader ses adversaires politiques d'adhérer à son idée de formation d'une Assemblée constituante en vue de parvenir justement à cette réforme qu'il ne serait pas le seul à vouloir réaliser. Surtout que la problématique actuelle sur la fin du mandat présidentiel - certains penchent pour 2021, d'autres pour 2022- découle justement de la confusion engendrée par une ribambelle d'articles imprécis de la Constitution de 1987 et celle amendée qui disent tout et son contraire. Des organisations internationales comme l'OEA et l'ONU cherchent à y mettre un terme ou à apporter des corrections dans la mesure où elles sont les premières à être accusées d'apporter les responsabilités de la mauvaise gouvernance en Haïti en protégeant les chefs de l'exécutif malgré les contestations de l'opposition et le peu de soutien de la population au Président en fonction. D'ailleurs, la cheftaine de l'ONU en Haïti n'a pas hésité à prendre partie pour le chef de l'Etat dans la polémique et le bras de fer qui opposent celui-ci avec l'opposition et une partie de la Société civile.

Comme pour le Secrétaire général de l'OEA, Luis Almagro qui a volé au secours du Président Jovenel Moïse contre l'opposition en précisant que son mandat se termine le 7 février 2022, madame Helen La Lime, au nom du Bureau Intégré des Nations Unies pour Haïti, s'est penchée dans la même direction en faveur de l'exécutif quand elle déclare « Si le BINUH n'a aucunement vocation à se substituer aux institutions nationales dans l'interprétation de la Constitution, il considère toutefois que dans un régime démocratique, les élections représentent la seule voie d'alternance au pouvoir et que les mandats qui en découlent doivent être respectés par tous les acteurs de la société.

L'organisation périodique d'élections libres, crédibles et transparentes, conformément aux échéances fixées par une Constitution, garantit le pluralisme politique et les libertés fondamentales consacrés dans les instruments internationaux ratifiés par Haïti. Leur tenue constitue un pilier essentiel de la démocratie et est indispensable à la désignation de dirigeants légitimes et représentatifs » une posture qui ne laisse aucune place à interprétation et c'est sans ambiguïté que la Représente Spéciale du Secrétaire général de l'ONU à Port-au-Prince tranche en faveur d'un départ le 7 février 2022 pour le Président Moïse lors de sa prise de position faite le 15 juin 2020. Ces deux positions réconfortent le pouvoir dans sa ligne d'attaque et l'instruisent même à accélérer les procédures en vue de mettre tous les autres acteurs devant le fait accompli. C'est dans cette perspective que le Président de la République charge officiellement son Conseiller spécial pour les affaires politiques, Guichard Doré, de la mission de convaincre tous les acteurs concernés à se rallier à son projet de la formation d'une Assemblée constituante afin de parvenir au plus vite à donner au pays une nouvelle Constitution sous l'empire duquel les futures élections générales puissent être organisées avant de quitter le Palais national le 7 février 2022. **(A suivre)**

C.C

Suite de la page (4)

ne chantent plus dans les quartiers populaires.

Réagissant à cet assassinat, Iscart décline toute responsabilité comme quoi, il n'a même pas été sur les lieux. On ne demande à personne de le croire. Mais, nous autres nous savons ce dont les mains invisibles des forces du mal sont capables, les stratèges des mauvaises causes pour tuer toute idée pouvant garantir un minimum d'amélioration dans la vie des masses, ce qu'elles peuvent faire.

Pour certain cette histoire de mettre fin au kidnapping, de cesser tout affrontement au sein des membres des quartiers populaires est inadmissible. Il semblerait que le discours de paix dérange et rien n'exclut que ceux qui tiraient de grands profits dans les actions criminelles dans la Cité peuvent également être l'auteur de ce crime honteux pour ne pas perdre leur business.

Cet acte criminel ne saurait profiter au G9, dans la mesure où ce groupe est sincère dans ses déclarations. Il ne pouvait que profiter à ceux qui ne veulent s'engager dans ce processus sinon aux forces anti-changement qui ne veulent que rien change dans ce pays.

Il y en a d'autres qui demandent aux autorités de faire tout ce qui leur est possible de mettre fin à cette pratique. Mais ceux qu'ils veulent, c'est d'exterminer ces marginalisés des bidonvilles. Comme la PNH n'a pas les capacités, ils regrettent que les forces armées de la Minustah ne sont pas présentes, car elles auraient mitraillé la population comme dans le passé particulièrement au mois de juillet 2005 et beaucoup d'enfants ont été ainsi victimes à cité Soleil et cela n'avait pas fait autant de bruit.

Nous sommes pour la paix, seul remède réelle à administrer de sorte que cette paix que la majorité des gens vivant dans les zones de non-droits veulent, c'est la transformation de ces quartiers en lieu où des citoyens respectés quel que soit leur niveau social peuvent vivre. Il n'y a aucun respect pour les résidents de ces endroits, comme quoi, ils ne sont pas des humains. Au Bicentenaire, l'Etat a préféré abandonner tous ses bureaux au lieu de mettre des infrastructures pouvant organiser les jeunes et les adultes qui n'ont rien à faire et n'ont aucun espoir d'une autre vie que celle de la délinquance. On ne leur a offert aucune autre chose comme alternative.

En fait, c'est l'Etat haïtien et ces complices de la bourgeoisie capitaliste qui produit ses bandits et vivent aux dépends d'eux à partir de leur mauvaise cause. Il nous faut changer ce système de discrimination sociale, de façon à créer des ouvertures pour les jeunes.

Selon le Nouvelliste le plus grand quotidien du pays, ce nourrisson a été victime dans la guerre pour contrôler le territoire d'un certain Gabriel un chef de bandes absent du G9. Même constat de la « Commission Nationale de Désarmement de démantèlement et de Réinsertion » (CNDDR).

Le coordonnateur du Réseau national de défense des droits humains (RNDDH), Pierre Espérance, lui, a déjà fait un rapport et déclare que « La police doit arrêter Iscart et le conduire à la justice ».

Si c'est ainsi que nous voulons opérer, nous ne faisons que renfoncer davantage le banditisme. Pour un instant, faites une petite réflexion combien de chefs de bandes que nous avons éliminés depuis le gouvernement de René Préval à nos jours? Et pour quel résultat, au lieu d'un changement le mal ne fait qu'empirer puisque ce n'est pas la meilleure solution.

Une organisation pour le soutien de l'enfance et les vies « OSEVI » demande justice en faveur du bébé de 8 mois et également de Mamoune Régis 14 ans assassinée au Cap-Haitien par un agent de sécurité.

Par ailleurs, à Saint-Marc dans la nuit du samedi 4 au dimanche 5 juillet dans le quartier de Portail-Guêpes suite à une bagarre de rue trois blessés par balle et un policier Richard Policarpe 32 ans, qui faisait partie de la 30e promotion de la PNH est brûlé vif.

Le lundi 13 juillet 2020, suite à la mort d'un chauffeur de moto-taxi fusillé au dos par un policier, les riverains en signe de représailles ont incendié le poste de police de Laboule 12.

C'est la réalité au quotidien du pays où tout le monde est frustré. Il est temps qu'on retrouve les causes de ces frustrations.

Nos condoléances aux parents de Merry Djouna, sa mère Lenèse Léo et son père Junior Fleurimont.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen et sur les conclusions conformes du Ministère public maintient le défaut octroyé contre la partie défenderesse à la susdite audience, pour le profit déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur Brisard LIMAGE d'avec son épouse née Casandy CENAT, pour injures graves et publiques; prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre lesdits époux, ordonne à l'officier de l'état civil de Saint Michel du sud de transcrire sur les registres à ce destinés, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet

Ainsi jugé et prononcé par nous Me Nerva VILMONT, juge doyen en audience civile ordinaire et publique en date du mardi seize octobre deux mille dix neuf, en présence de Me Raynold DUBOS, substitut commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Willy BERNABE greffier du siège

Il est ordonné etc....... En foi de quoi....etc

PAR CES MOTIFS

Après examen et sur les conclusions conformes du Ministère public, le Tribunal au vœu de la loi, maintient le défaut requis et octroyé à l'audience contre le défendeur pour faute de comparaître; pour le profit, accueille l'action de la demanderesse la dame Serge CHERY, née Guerly LOUIS aux torts exclusifs de l'épouse ; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux ; ordonne à l'officier de l'état civil compétent de transcrire sur les registres à ce destinés ; le dispositif du présent jugement ; dit qu'un extrait sera publié dans l'un des colonnes d'un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet ; commet le sieur Varius ZAMY, huissier de notre Tribunal pour la signification du présent jugement ; compense les dépens, vu la qualité des parties.

Rendu de nous Me Fritzner DUCLAIR doyen du Tribunal de première Instance de Petit Goâve en audience publique civile de divorce de ce jour vingt Février deux mille vingt, en présence de Me Erick PIERRE PAUL, substitut commissaire du gouvernement de ce ressort du sieur Christophe BONBON , greffier de siège.

Il est ordonné.......etc.... En foi de quoi......etc....

AVIS

A comparu : en notre hôtel justice, saine de corps et d'esprit, la dame Moïse Marie Yves Pierrette, identifiée aux nos. 004-895-855-2 et 01-19-93-07-014466, née le six juillet mille neuf cent quatre-vingt treize (06-07-1993) à Cité Soleil, Port-au-Prince, Haïti; propriétaire, demeurant et domiciliée sur la route de Frère # 45 , rue des Lauriers Vivy Mitchell Pétion- Ville ; laquelle nous a requis de recueillir ses déclarations en ces termes :

Par devant nous : Nous Me. Carl Henry Destin s/juge de paix de la commune de Pétion-Ville assisté de notre greffier, Bruno Jonas

Honorable Magistrat

"Dans la nuit du 28 juillet deux mille dix neuf, aux environs de 8 h 30 du soir, j'ai subi un viol par un groupe de gangs armés sur la route de Frère. J'ai été violée et battue par ces gens là sans fois ni lois. J'ai dû être conduite à l'hôpital par des voisins de la zone pour être soignée. Les voisins de la zone témoignaient pour dire que ce gang fonctionne depuis plus de 4 ans dans la zone, malgré les interventions des autorités judiciaires que policières, ils ne chaument pas. Il faut dire, Magistrat, que malgré tout ce là, au cours de la journée, j'ai reçu des appels anonymes, de voix masculines, m'affirmant ceci" mwen wè wap bat kòw pa enkyetew , nap rive sou ou kan menm paske nou gen misyon pou ou. J'ajoute, Magistrat qu'après cette déclaration, je vais devoir me mettre à couvert parce que ceux veulant me faire du mal me connaissent et moi je ne les connais pas. Pourquoi, je fais cette déclaration à toutes fins utiles.

Requis de Signer, elle l'a fait. Moïse Marie Yves Pierrette

Me Carl Henry Destin S/Juge de paix

Bruno Jonas, greffier

As Black Immigrants, This Movement for Equality Is Ours, Too

by Macollvie J. Neel

I was scrolling through photos on social media of my cousins and teenage nieces at a Black Lives Matter protest when it struck me. As I looked at them in face masks, puffy black hair standing tall, I realized how far we Haitian Americans have come in proclaiming our American Blackness.

Yes, we're Black people. We hail from the first Black-led republic in the modern world. But, for us and many other Black immigrants, "Black" in America has often meant African American. And with our unique history and experiences across the diaspora, most of us, even with American citizenship, recognize that the term "African American" is not ours to claim.

Now, the killing of George Floyd and a massive global uprising against systemic racism seems to have pushed Haitian Americans, across generations, to join an equality movement that began long before we came to the U.S. This fight against racism is drawing us together regardless of whether our ancestors got here 400 hundred years ago in chains or 40 years ago on planes.

Many Haitian families, civic leaders, and individuals had been demanding police reform and accountability for years, having had our own traumatic experiences with police. With the #BlackLivesMatter groundswell, raising our voices in this shared struggle makes us inextricably part of the Black American experience, too.

Countless intricacies have led many of my fellow Haitians to stand firmly in this moment – doing so with the Haitian flag boldly displayed or with Haitian drums leading the way. For me, as a 1.5 generation Haitian American, this evolution has been long in the making.



The Haitian flag flies over a demonstration led by Haitian drummers in Brooklyn on Jun. 7, 2020

Members of the author's family at a Black Lives Matter demonstration in West Hartford, CT

Growing up in Haiti, I had learned by age 5 that Haitians kicked out the French in a brazen revolt that brought about our independence in 1804. Everyone loved the epic tales of the 12-year revolution's legends: Dutty Boukman, Toussaint Louverture, Jean Jacques Dessalines, Catherine Flon, Henri Christophe, and Alexandre Pétion. The best of our raconteurs made me feel like I could hear the conch shell beckoning the enslaved to rise up and fight for liberty or die.

Even when Haiti's descent into turmoil made us seek security and stability elsewhere, the love for country made me patient and hopeful for a better country to return to.

When we immigrated to Brooklyn in 1989, my mother told us kids to take the "good" parts of America, such as education, but leave the "bad," such as friendships with kids who might lead us astray. She also said not to get mixed up in Americans' affairs because we were just passing through as Haitians.

In 1990s Brooklyn, this was not difficult to remember. From Flatbush to Brownsville, East New York to Crown Heights, I ate Haitian food, went to Haitian church, attended Haitian functions, and hung out with Haitian cousins.

When Black kids picked fights or called us names, we closed ranks and hurled our own stereotypes. But as time passed, and I met more Black Americans, I began to have a different perspective.

In junior high, I was lucky to have Black teachers who taught us about their legends: Harriet Tubman, Sojourner Truth, Frederick Douglass, W. E. B. Dubois, and Martin Luther King Jr. They spoke with as much reverence, if not the theatrics, as Haitians spoke of their heroes.

Learning how Black Americans had survived chattel slavery and Jim Crow to become inventors, moguls, community activists, astronauts, and more left me in awe and inspired a new level of respect.

When I was 13, I spent the summer reading Alex Haley's Roots, Queen, and Malcolm X. My blood boiled reading these pages filled with family narratives so similar to Haitian stories and with so many historical parallels. I decided then that Haitians and Black Americans were more alike than not. We just got dropped off at different ports during the Transatlantic Slave Trade.

Plus, what Black Americans had accomplished through the civil rights movement paved the way for Black immigrants to be in America. I was benefitting from their struggle.

I came up with a chronologically and geographically correct hyphenated identity: African-Caribbean-Haitian-American. I shortened it to Haitian-American.

After the 2000 census survey, Black immigrant groups mounted a push for the U.S. Census Bureau to recognize distinctions among Black people in the U.S. and to stop lumping all non-Hispanic Black people under African American. Haitians were among the most vocal because, as we argued then, we were undercounted and, consequently, deprived of crucial funding to meet needs unique to our community — needs we faced on top of the broader challenges of being Black.

Case in point: police brutality.

It hit New York's Haitian enclave hard.

For years, the sexual assault of Abner Louima in an NYPD precinct bathroom topped the list of egregious conduct. Then came the NYPD killings of Guinean immigrant Amadou Diallo and Haitian Americans Patrick Dorismond and Georgy Louisjene. My cousin was arrested for resisting arrest in an East Flatbush "sweep" that terrified us.

It was clear to me by then that if you were Black — whether an immigrant or African American — you were a target of the police and could be summarily arrested, injured, or killed. My youngest brother was 10 or 11 when I gave him the flyers about what to do when, not if, police stopped him.

During such family discussions about police brutality, and its cousin racial profiling, my father would shake his head and say, in his puzzled way: "It's like they don't want to see anyone Black at all."

I began to realize that while those of us who came here as immigrants may choose to identify as both Haitian and American, the experiences of our children — who are born here and grow up as part of the culture — are unmistakably African American.

When my niece was nine, during a history lesson about slavery, her teacher explained that "Black people were slaves" and White peoples were their masters. In the middle of this nearly all-White class, a White girl, one that my niece thought was her friend, blurted out, "Oh, you're my slave."

All the White girl saw was the color of my niece's skin — the same thing racist police see when they look at any Black person. It is all racists see at school, at work, at the gym, in the parks or coffee shops, on the streets, and anywhere else Black people are attacked for being Black.

A lot of Black immigrants like me, I suspect, have come to see that for our children and their children to live the better lives we envisioned in this country, we need to be all-in against racism — no matter where or whom it strikes.

It's why seeing my cousins and my nieces at that protest felt as if Haitian Americans had reached another milestone in America. Seeing so many people holding up both Black Lives Matter and Haitian Revolution placards embodies the Haitian saying: men anpil, chay pa lou. "With many hands, the load is light."

And Black Lives Matter, this anti-racism movement, is our load to lighten as Black people in America.

Macollvie J. Neel is a writer and communications consultant based in Brooklyn, NY. She emigrated from Haiti to the U.S. when she was 10. This article was first published by Yes! Magazine.

Covid-19 in Haiti: The Worst Appears Not to Have Happened, but Dangers Still Hover



Haitians wearing masks on a Port-au-Prince street in late March 2020. Haiti is now starting to reopen, but could this lead to a spike in Covid-19 infections and deaths?

by Kim Ives

There's good news and bad news. First, the good.

As of Jul. 14, almost four months after Haiti went into lockdown, there have been only 6,727 recorded cases of the novel coronavirus in Haiti, with only 141 dead. That is a lot less than the 46,305 cases in the neighboring Dominican Republic, which has seen 910 Covid-19 fatalities. It's also a lot less than many experts had predicted.

Haiti currently has only 178 people hospitalized for the virus, so its fragile hospital system has not been overwhelmed, as many had feared.

With its first case recorded on Mar. 19, the daily number of new cases peaked at 332 on Jun. 6 but has gone steadily down to now under 100 (only 37 on Jul. 12). Meanwhile, the daily cases in the DR is still rising, now at over 1,400. (Figures according to the John Hopkins University Coronavirus Resource Center.)

The French NGO Doctors Without Borders/Médecins Sans Frontières (MSF), among others, has questioned whether widespread fear and distrust of medical clinics and hospitals is suppressing the number of people being tested, treated, and tallied for Covid-19.

"One of the most widespread rumors is that a fatal injection is administered in hospitals to increase the number of deaths linked to the epidemic, in order to receive more international aid," wrote MSF's Nathalie Destiné Charles and Julie Rolinet on Jul. 6 from Port-au-Prince, which has 74% of the Covid-19 cases and about half of the deaths. "Another is that health facilities are testing a vaccine for the coronavirus on people without their knowledge."

To counter such misconceptions, MSF has "adapted our methods and encouraged training and awareness-raising in small groups," because they can't organize large meetings, Charles and Rolinet write. "For training on COVID-19, we targeted certain key groups such as community liaisons, school directors and neighborhood associations. We have already trained more than 120 people, which is the basis of our community engagement... We have also strengthened our door-to-door activities to make residents aware of the existence of the disease, the preventive measures to adopt, and the need to go for treatment before it is too late."

Meanwhile, Cuban doctors, who have maintained a mission in Haiti for almost 22 years, are generally well-loved and trusted by Haitians. Twenty doctors of the Henry Reeve International Brigade work in the main Covid treatment center on the Delmas Road in the capital, handling Haiti's "most complex cases of the disease," according to Prensa Latina. Focusing on underlying conditions like "hypertension and diabetes, ailments suffered by some 2,350,000 Haitians," the team has obtained "good results so far," according to Elizabeth Segura, the brigade's vice coordinator. (Cuba's biotech industry has also developed a medicine that has proven very effective in treating Covid-19: Interferon Alfa-2B.)

The disease may be more prevalent than statistics indicate. An anonymous source in a health NGO (working with Haitian Health Ministry partners and under its aegis) has run 500 tests over the past six weeks at clinics around the capital and has found that the positive rate has gone from a bi-weekly average of 5% to 25% to, most recently, 45%. These were random tests on blood samples of people coming to the clinics, not necessarily for Covid-19 symptoms. Although a quite limited sampling, "it's a good indicator of what's going on among the general population," the source said.

Whether it's distrust of Western medicine, reliance on traditional remedies, fear of being stigmatized and aggressed, or mild symptoms in a mostly young population (over 50% of Haitians are under age 23), no crowds have mobbed Covid-19 clinics around Haiti. They remain largely empty.

But one statistic that can't lie is the death rate, and it has not spiked in Haiti. Nor has the demand for respirators (even the Pope donated four to Haiti).

"The virus is having no impact on mortality or even severe respiratory complications," our source said.

Nonetheless, the saga is far from over.

On Jun. 30, Haitian President Jovenel Moïse and his Prime Minister Joseph Jouthe reopened Haiti's airports and borders, potentially inviting an influx of expatriates from Covid hotspots like south Florida and New York, where most of the diaspora resides. Last week, major U.S. airlines serving Haiti – American, JetBlue, and Spirit – resumed flights to Port-au-Prince (but not to Cap Haïtien).

Add to that thousands of Haitians fleeing from the hard-hit Dominican Republic, where they once poured in *suite à la page(16)*

USA : LE DÉRAPAGE DU RACISME ÉGALITAIRE



Ce pourrait être de l'humour, mais c'est malheureusement un slogan puritain à prendre au premier degré : « Les hommes noirs sont une espèce en danger » (Black Men are an endangered species).

Par Thierry Meyssan

Les réactions à l'assassinat du noir George Flyod par un policier blanc ne renvoient pas à l'histoire de l'esclavage aux États-Unis, mais —de même que l'opposition systémique au président Trump— à un problème profond de la culture anglo-saxonne : le fanatisme puritain. Il faut se souvenir de la violence intérieure qui a secoué ce pays lors des deux guerres civiles que furent celles d'Indépendance et de Sécession pour comprendre les événements actuels et prévenir sa résurgence. Attention : aux États-Unis, la classe politique prêche désormais un racisme égalitaire. Tous égaux, mais séparés.

Les Puritains anglo-saxons

Environ quatre cent fidèles de l'Église d'Angleterre fuirent leur pays où ils étaient considérés comme des fanatiques. Ils se réfugièrent à Leiden (Hollande) où ils purent vivre selon la tradition calviniste, ou plus exactement l'interprétation puritaine du christianisme. Probablement à la demande du roi James Ier, ils envoyèrent deux groupes aux Amériques pour y lutter contre l'Empire espagnol. Le premier fonda ce qui devait devenir les États-Unis, le second se perdit en Amérique centrale.



Lors des émeutes devant la Maison-Blanche, le président Trump s'est rendu à l'église épiscopalienne Saint-John pour se présenter, Bible à la main, comme le défenseur des convictions religieuses de tous les chrétiens face au fanatisme puritain.

Par la suite, les Puritains prirent le pouvoir en Angleterre avec Lord Cromwell. Ils décapitèrent le roi papiste Charles Ier, instaurèrent une République égalitaire (*Commonwealth*) et colonisèrent l'Irlande en y massacrant en masse les catholiques. Cette expérience sanguinaire fut de courte durée et discrédita pour longtemps l'idée d'un Intérêt général (*Res Publica*) aux yeux des Anglais.

Les 35 « pères pèlerins » (*Pilgrim fathers*) partirent de Leiden, firent escale en Angleterre ; puis traversèrent l'océan à bord du *Mayflower*. Ils arrivèrent en 1620 en Amérique du Nord pour y pratiquer librement leur religion. Durant leur voyage, ils signèrent un Pacte par lequel ils jurèrent d'établir une société modèle (stricte observance de la foi et du culte calviniste, vie communautaire intense, discipline sociale et morale sans faille). En créant la Colonie de Plymouth, ils eurent l'espoir de construire la « Nouvelle Jérusalem », après avoir fui le « Pharaon » (James Ier) et traversé la « mer Rouge » (l'Atlantique). Au bout d'un an, ils rendirent grâce à Dieu de leur épopée, célébration commémorée chaque année sous le nom de *Thanksgiving* [1]. Ils établirent leur capitale à 60 kilomètres au Nord, à Boston. Leur communauté voilait ses femmes, pratiquait les confessions publiques et les châtiments corporels.

Ces événements ne sont pas seulement des mythes que tout États-unien doit connaître, ils forgent le système politique des USA. Huit présidents sur 45 (dont les Bush) sont des descendants directs des 35 « Pères pèlerins ». Malgré l'arrivée de dizaines de millions d'immigrés et les apparences institutionnelles, leur idéologie resta au pouvoir durant quatre siècles, jusqu'à l'élection de Donald Trump. Un club très fermé, la *Pilgrim's Society*, réunit sous l'autorité du monarque anglais de très hautes personnalités britanniques et états-uniennes. Il a mis en place la « relation spéciale » (*Special Relationship*) entre Londres et Washington et a notamment fourni de nombreux secrétaires et conseillers au président Obama.

De nombreuses cérémonies prévues cette année pour le 400ème anniversaire du *Mayflower* ont été annulées en raison de la lutte contre l'épidémie de coronavirus, notamment la conférence que l'ancien conseiller de Sécurité national britannique devait prononcer devant la *Pilgrim's Society*. Les mauvaises langues assurent que l'épidémie prendra fin le lendemain de l'élection présidentielle US, si Donald Trump la perd, et que les festivités pourront alors avoir lieu.

Il existe deux cultures depuis toujours opposées aux États-Unis parmi les chrétiens : les Calvinistes ou Puritains d'un côté, les Catholiques, Anglicans et Luthériens de l'autre. Si certaines « dénominations », parmi les huit cents Églises US, se rangent résolument d'un côté, la plupart sont traversées par ces deux courants car le puritanisme n'a pas de corpus théologique défini. C'est plutôt une manière de penser.

La Guerre d'indépendance a débuté en 1773 avec la *Boston Tea Party* (la révolte du thé de Boston). Son premier acteur avait pour avocat John Adams, autre descendant direct d'un des 35 « Pères pèlerins » et second président des États-Unis. Tandis que l'appel à l'Indépendance fut lancé par le journaliste politique Thomas Paine à partir d'arguments religieux quoiqu'il ne crût pas luimême en quoi que ce soit.

D'une certaine manière, la guerre d'Indépendance prolonge, aux Amériques, la Guerre civile britannique de Lord Cromwell (la « Grande Rébellion »). Ce conflit ressurgira une troisième fois avec la guerre de Sécession qui, rappelons-le, n'a aucun rapport avec l'esclavage (les deux camps le pratiquaient au début de la guerre et les deux camps l'abrogèrent au cours de la guerre pour engager d'anciens esclaves dans leurs armées).

Les Puritains perdirent en Angleterre avec la République de Cromwell, mais gagnèrent les deux fois suivantes aux États-Unis. L'historien Kevin Phillips, qui fut le conseiller électoral du républicain Richard Nixon (descendant d'un frère d'un des 35 « Pères pèlerins »), a longuement étudié ce conflit à travers les siècles [2]. C'est en fonction de ces données qu'il imagina la stratégie de « la Loi et l'Ordre » face au démocrate ségrégationniste George Wallace lors de l'élection présidentielle de 1968 ; stratégie reprise par Donald Trump pour celle de 2020.

Tout cela pour dire que les apparences sont trompeuses. Les lignes de clivages ne se trouvent pas où le reste du monde les pense.

Les Puritains ont toujours soutenu l'égalité absolue, mais entre les seuls chrétiens. Ils interdirent longtemps l'accès des Juifs à la fonction publique et massacrèrent les Indiens qu'ils prétendaient aimer. Durant la guerre de Sécession, ils étendirent leur égalitarisme aux Noirs (à la différence des Puritains d'Afrique australe qui défendirent l'apartheid jusqu'au bout) donnant naissance au mythe fallacieux d'une guerre contre l'esclavage. Aujourd'hui, ils défendent l'idée que l'humanité est divisée entre races égales et si possible séparées. Ils sont toujours réticents à ce qu'ils nomment des mariages inter-raciaux. Les Puritains placent le mensonge au plus bas de leur échelle de valeurs. Ce ne peut pas être pour eux une ruse, mais toujours le pire des crimes, bien plus grave que le vol et le meurtre. Au XVIIème siècle, ils punissaient du fouet le fait de mentir à un pasteur, quelle qu'en soit la raison. Ils ont établi des lois punissant aujourd'hui encore le mensonge à un fonctionnaire fédéral quelle qu'en soit la raison.

L'Évangélisme US

Avec le temps et particulièrement au XIXème siècle, un autre courant de pensée surgit au sein du christianisme américain : l'évangélisme. Ce sont des chrétiens de toutes dénominations qui tentent de se rapprocher du christianisme originel dont ils ne savent pas grand chose. Aussi se fient-ils aux textes sacrés. Comme les Puritains, les Évangéliques sont des fondamentalistes, c'est-à-dire qu'ils accordent aux Écritures le rôle d'une parole divine et les interprètent en refusant toute contextualisation des textes. Mais ils sont beaucoup plus pragmatiques. Sur toute chose, ils ont une position de principe, mais confrontés à un problème, ils agissent en conscience et non pas selon le règlement de leur communauté.

Il est très facile de se moquer des convictions grotesques des Évangéliques contre la théorie de l'évolution, mais cela n'a guère d'importance et ils l'abandonnent lorsque c'est nécessaire. Il est beaucoup plus significatif, mais malheureusement plus rare, de dénoncer la vision puritaine d'une humanité divisée en races distinctes, égales, mais séparées. Cela a pourtant de graves conséquences quotidiennes.

Les Puritains restèrent les maîtres de la politique états-unienne jusqu'en 1997, date à laquelle le président libertin Bill Clinton interdit par décret toute expression de foi religieuse dans les Institutions fédérales. Il s'en suivit un déplacement de la religion de l'Administration vers le secteur privé. Toutes les grandes entreprises acceptèrent des groupes de prière sur leur lieu de travail. Ce déplacement fut favorable à l'émergence publique des Évangéliques au détriment des Puritains.

Le retour du fanatisme puritain

Le conflit entre les Puritains et le reste de la société reprend aujourd'hui une tournure radicale et religieuse. Il oppose deux mentalités, l'une idéaliste, égalitaire au sein de leur communauté et fanatique, l'autre parfois plus extravagante encore, s'accordant des inégalités, mais réaliste.

La puritaine Hillary Clinton a hésité à devenir pasteur méthodiste après son échec à l'élection présidentielle [3]. Elle a beaucoup péché (sa liaison avec Vince Foster), a été punie par Dieu (la liaison de son mari avec Monica Lewinsky) s'est repentie (au sein de la *Family* du Pentagone [4]) et a été sauvée. Elle est sûre d'avoir été choisie par Dieu et s'enorgueillit de sa violence contre les peuples non-chrétiens. Elle soutient toutes les guerres contre les « ennemis de l'Amérique » et espère voir le retour du Christ.

Au contraire, Donald Trump ne manifeste aucun intérêt pour la théologie, n'a qu'une connaissance approximative de la *Bible* et une foi sommaire. Il a autant péché que les autres, mais se vante de ce qu'il a réussi plutôt que de se repentir de ses fautes en public. Il doute de lui-même et compense son sentiment d'infériorité par un égotisme démesuré. Il adore rivaliser avec ses ennemis, mais ne veut pas les anéantir. Quoi qu'il en soit, il incarne la volonté de restaurer la grandeur de leur pays (« *Make America Great Again !* ») plutôt que de poursuivre des guerres toujours et partout, ce qui en fait le champion des Évangéliques contre les Puritains. Il offre la possibilité aux chrétiens de se réformer eux-mêmes plutôt que de convertir le monde.

Lors de la campagne électorale de 2016, j'avais posé la question « Les États-Unis vont-ils se réformer ou se déchirer ? » [5]. À mes yeux, seul Donald Trump pouvait permettre aux USA de continuer comme Nation, tandis qu'Hillary Clinton provoquerait une guerre civile et probablement la dissolution du pays sur le modèle de la fin de l'URSS. Ce qui se passe depuis la mort de George Flyod montre que je ne m'étais pas trompé.

Les partisans d'Hillary Clinton et du Parti démocrate imposent leur idéologie. Ils luttent contre le mensonge et détruisent les statues comme leurs ancêtres puritains brûlaient les sorcières de Salem. Ils développent une lecture absurde de leur propre société, niant les conflits sociaux et interprétant les inégalités au seul regard de prétendues races humaines distinctes. Ils désarment les polices locales et contraignent des personnalités « blanches » à s'excuser en public de jouir d'un privilège invisible.

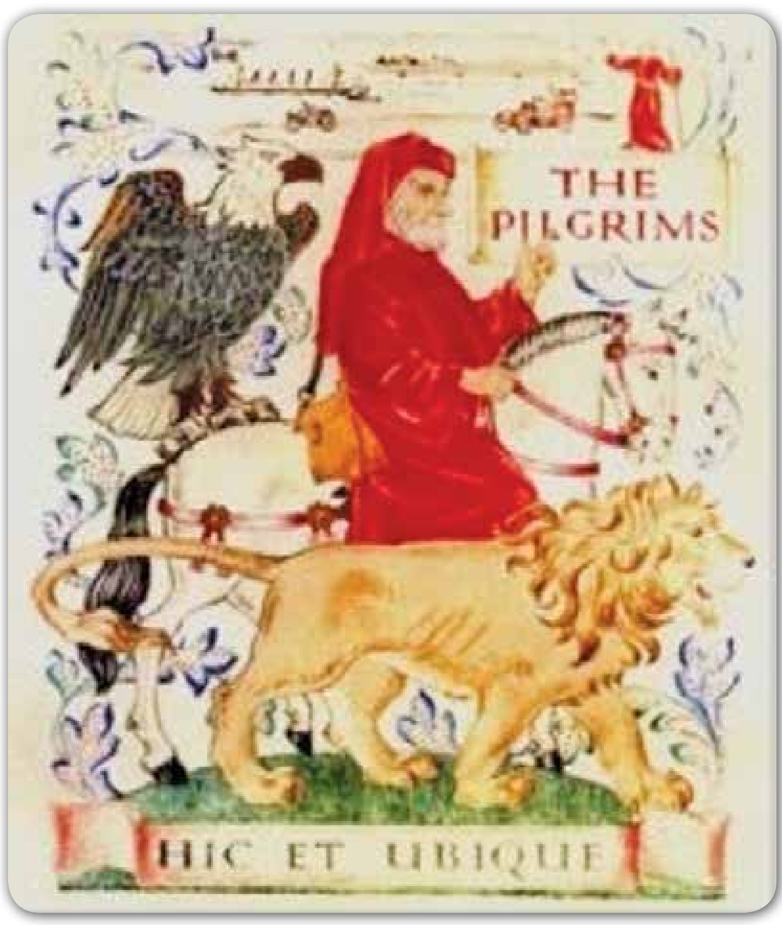
Dans l'affaire russe, l'arrêt des poursuites contre l'ancien conseiller de Sécurité nationale Michael Flynn et la grâce présidentielle accordée à l'ancien conseiller de Donald Trump, Roger Stone, ont suscité les protestations enragées des puritains. Pourtant aucun de ces deux hommes n'a porté de tort à quiconque, mais ils avaient osé mentir au FBI pour le tenir hors de la Maison-Blanche.

Le maire de Minneapolis (la ville de George Flyod) a été humilié en public parce qu'il refusait de dissoudre la police municipale « raciste ». Tandis que le conseil municipal de Seattle vient de diminuer par deux le budget de sa police municipale. Cela ne gêne pas les classes sociales supérieures vivant dans des résidences privées, mais [qui] privent de sécurité ceux qui n'ont pas de quoi se payer de gardiens.

L'*Associated Press*, puis le *New York Times*, le *Los Angeles Times* et bientôt presque tous les médias US, ont décidé d'écrire Noir (*Black*) avec une majuscule lorsqu'il désigne la « race » (sic) [6], mais pas Blanc (*white*) dans le même usage. En effet, le fait d'écrire Blanc avec une majuscule (*White*) est un signe distinctif des suprémacistes blancs [7].

Le Pentagone a envisagé de renommer ses bases militaires portant le nom de personnalités sudistes accusées d'avoir été « racistes » ; puis a envoyé un mail à tout le personnel civil et militaire de l'Armée de Terre (*US Army*) dénonçant notamment comme d'« extrême-droite » l'affirmation selon lui mensongère qu'il n'y a qu'une seule et unique race humaine. Certes ces initiatives ont provoqué une vive réaction des GI's trumpistes et ont échoué, mais elles marquent une très dangereuse escalade [8].

Autant de décisions qui manifestent une perte de rationalité collective.



Le logo de la très puissante Pilgrim's Society : le Père pèlerin est figuré aux côtés du lion britannique et de l'aigle états-unien.

Thierry Meyssan

Notes

[1] *This Land Is Their Land : The Wampanoag Indians, Plymouth Colony, and the Troubled History of Thanksgiving*, David J. Silverman, Bloomsbury Publishing (2019).

[2] *The Cousins' Wars : Religion, Politics and the Triumph of Anglo-America*, Kevin Phillips, Basic Books (1999).

[3] "Hillary Wants to Preach", Emma Green, *The Atlantic*, August 6, 2017.



Hillary Clinton durant la campagne électorale de 2016

[4] *The Family : The Secret Fundamentalism at the Heart of American Power*, Jeff Sharlet, Harper Perennial (2009).

[5] « Les États-Unis vont-ils se réformer ou se déchirer ? », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 25 octobre 2016.

[6] « Racisme et antiracisme comme mensonges », par Thierry Meyssan, *Réseau Voltaire*, 16 juin 2020.

[7] *Uppercasing 'Black'*, Dean Baquet and Phil Corbett, *The New York Times*, June 30, 2020.

[8] « L'US Army contre Trump », *Réseau Voltaire*, 10 juillet 2020.

Réseau Voltaire | Damas (Syrie) 14 Juillet 2020

Khaled Barakat : « La solution à deux États est un crime contre le peuple palestinien »

Interview de Khaled Barakat, écrivain et militant de la gauche palestinienne, sur les enjeux politiques de la période autour du plan d'annexion de la Cisjordanie et la mobilisation en Palestine et ailleurs pour y faire face.

Samidoun : Aujourd'hui et dans les jours précédents, nous avons vu des dizaines de mobilisations dans des villes et des villages du monde entier, de la marche de Ramallah organisée par Samidoun Palestine à des milliers de personnes dans les rues de Paris et de New York, en passant par de petites activités dans des villes locales où les gens se sentent obligés de sortir pour résister à cette dernière injustice. Nous avons vu une participation massive à Gaza, nous avons vu des caravanes de voitures, des gens qui marchaient et toutes sortes d'actions. Que pensez-vous que cela signifie ?

Khaled Barakat : Les Palestiniens se réveillent de la grande tromperie du soi-disant « processus de paix » et des accords d'Oslo. C'est en fait une voie de trahison menée par Mahmoud Abbas. Les Palestiniens n'ont cessé de réaliser depuis les accords d'Oslo, au cours des 30 dernières années, qu'il n'y a aucun espoir que cette voie leur permette de faire valoir leurs droits. Une nouvelle génération de Palestiniens est née après la signature des accords d'Oslo et la création de l'Autorité palestinienne, à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine.

Aujourd'hui, cette génération élève la voix. Elle a la tâche historique d'assumer le rôle qui lui revient dans la conduite du mouvement de libération palestinien, par la force et la mobilisation, en offrant une vision alternative. Toutes ces mobilisations ne viennent pas seulement pour dire qu'elles sont contre la colonisation et l'annexion de la vallée du Jourdain ou le vol de la terre palestinienne en Cisjordanie.

La force politique majeure qui propulse cette résistance est la conviction du peuple palestinien que tout le projet d'Israël et son existence sont le problème. Nos actions pour avancer doivent se dérouler sur cette base : affronter tout le système et travailler à son démantèlement complet, pour la libération totale de la terre et du peuple palestinien.

Samidoun : Quelles sont, selon vous, les prochaines étapes du mouvement ?

Khaled Barakat : Notre peuple n'a pas d'autre alternative que d'être uni. Cette unité doit être sur le chemin de la



Khaled Barakat, écrivain et militant de la gauche palestinienne

libération et du retour. La vraie division n'est pas entre le Hamas et le Fatah mais entre la voie du gouvernement « autonome » qui ne sert que les 1% de capitalistes palestiniens – et la voie des masses palestiniennes, des classes populaires, qui veulent la libération de la Palestine.

L'OLP a été confisquée aux classes populaires par les 1% de capitalistes palestiniens et ses outils, et elle doit être libérée et rendue au peuple. Vous êtes soit avec le gouvernement autonome, soit avec la libération de la Palestine, en soutenant les 1% de collaborateurs ou les 99% de notre peuple engagés dans une résistance globale.

Aujourd'hui, notre peuple se rend compte que personne ne peut le tromper avec la soi-disant « solution à deux États ». En fait, adopter et promouvoir la solution à deux États est un crime contre le peuple palestinien.

En ce moment, ce mouvement pour faire face à l'annexion n'est pas seulement important pour défendre la terre palestinienne, bien que cela soit crucial. C'est aussi un mouvement pour défendre les travailleurs et les agriculteurs de la vallée du Jourdain. Lorsque nous parlons de détermination, nous parlons de pêcheurs, d'ouvriers et d'agriculteurs. Ce sont eux qui portent notre cause sur leurs épaules. Chaque fois qu'un pêcheur palestinien va dans la mer de Gaza pour nourrir sa famille, il est un fedayin – un combattant de la liberté. Parfois, ils ne reviennent pas. Israël peut les tuer, les arrêter ou détruire leurs bateaux. Lorsque les agriculteurs palestiniens de Gaza vont aujourd'hui planter leurs terres, ils peuvent être confrontés à des bombardements avec des chars israéliens et des armes fabriquées aux États-Unis. Soutenir le peuple palestinien, c'est soutenir les classes populaires. Cela signifie aussi, bien sûr, se battre pour la libération de tous les prisonniers palestiniens.

Chaque jour, ceux qui luttent par tous les moyens – en organisant leurs communautés, en organisant leurs campus et en construisant la résistance – sont la cible des enlèvements, des tortures, des interrogatoires et des emprisonnements israéliens. Le mouvement des prisonniers palestiniens représente les leaders de notre lutte. Les réfugiés palestiniens dans les camps au Liban, en Jordanie et en Syrie et partout en exil et en diaspora sont confrontés à diverses circonstances de siège et de répression, au cœur desquelles se trouve le déni de leur droit au retour. Ce sont les masses palestiniennes, le peuple palestinien, pour et avec qui ce mouvement mondial lutte.

Samidoun : Maintenant, tout le monde dit qu'ils sont contre l'annexion, même les forces de droite palestiniennes responsables de la signature des accords d'Oslo. Quelle est votre vision de la scène politique actuelle pour les Palestiniens, et comment le mouvement de libération palestinien peut-il réellement se lever pour présenter un parcours de lutte populaire ?

Khaled Barakat : Notre tâche aujourd'hui est de former un front national unifié basé sur les droits fondamentaux du peuple palestinien, définis par notre peuple lui-même. Ces droits sont systématiquement niés et violés par les États-Unis et Israël. La priorité du peuple palestinien aujourd'hui est de protéger sa terre, de protéger ses droits et d'accumuler sa force de manière globale. En même temps, la construction d'un front uni ne doit pas nous retenir ou devenir une condition qui nous empêche de faire avancer le mouvement. La résistance doit devenir de plus en plus forte.

Les mouvements populaires doivent devenir de plus en plus forts, y compris les mouvements ouvriers, de femmes et étudiants. Des mouvements comme Tal'at représentent les aspirations du peuple palestinien. Des mouvements comme les coalitions et les comités Al-Awda défendent le droit au retour des réfugiés palestiniens partout dans le monde. Des organisations et des réseaux comme Samidoun mobilisent les gens dans le monde entier pour défendre les droits des Palestiniens, les prisonniers palestiniens et la libération de la Palestine. Les jeunes Palestiniens prennent la tête du mouvement. Des organisations comme Within Our Lifetime – United for Palestine, le Hirak Shebabi (mobilisation de la jeunesse palestinienne) à Berlin, l'organisation de femmes palestiniennes Al-Karama en Espagne, Hirak Haifa en Palestine occupée de 48, le mouvement des étudiants et des jeunes, et bien d'autres, présentent une voie à suivre. Ce sont ces forces qui ont mené les mobilisations aujourd'hui, non seulement en dehors de la Palestine, mais aussi à l'intérieur de la Palestine, avec la résistance palestinienne à Gaza. Ce sont les forces qui ne dépendent pas du financement des ONG par l'Union européenne. Par conséquent, elles osent affronter l'Autorité palestinienne, Israël et les États-Unis, et adopter une vision révolutionnaire de la libération palestinienne qui se concentre sur les luttes des classes populaires, les luttes des femmes, la libération nationale et sociale.

Samidoun : En ce qui concerne cette question de l'unité, il y a eu beaucoup de publicité dans les médias palestiniens sur cette conférence de presse commune de Jibril Rajoub du Fatah et de Saleh al-Arouri du Hamas. Pensez-vous que cela représente une réelle opportunité pour l'unité palestinienne dans la lutte, ou est-ce autre chose ?

Khaled Barakat : Il n'est pas possible d'unir deux voies opposées – celle d'un programme de résistance, et celle d'un programme de concessions, de négociations et de la dévastation d'Oslo – sous le couvert de la « réconciliation

suite à la page(15)

Le jour où Andrés Manuel López Obrador (AMLO) a fait un nouveau faux pas



Andrés Manuel López Obrador (AMLO) et Donald Trump

Dans une démonstration de "pragmatisme" excessif, sans parler de "l'inopportunité" de la visite au président du pays le plus terroriste du monde, Andrés Manuel López Obrador chante les louanges de l'accord de libre-échange avec les États-Unis et le Canada. Nous savons déjà ce que cela signifie pour le peuple de signer un ALE avec l'empire à tout moment, mais en choisissant ce cas précis où le monde est bouleversé précisément à cause de la barbarie qui découle des guerres, des agrotoxines, des mégamines et de bien d'autres malheurs générés par les milliardaires des transnationales, la vérité est que cela semble, au moins, irresponsable. Mais AMLO ne semble pas s'en apercevoir.

Si cela ne suffisait pas, AMLO a remercié également le "bon traitement" (le pire, c'est que ce n'est pas une ironie) que le gouvernement Trump accorde à "nos compatriotes mexicains" ; ensuite il s'est mis à louanger celui qui, en ce moment, fait face à une rébellion interne à cause des mauvais traitements infligés à la population en termes de mesures sanitaires liées à Covid 19 (des centaines de milliers de morts), et de protection accordée, en bon suprémaciste blanc, aux fascistes de la police locale qui, en quelques jours, ont tué plusieurs Afro-Américains. AMLO a dit textuellement en regardant le président des États-Unis (ce n'est pas une fake nouvelle) : « Mais ce que j'apprécie le plus, c'est que vous n'avez jamais cherché à nous imposer quoi que ce soit qui violerait ou porterait atteinte à notre souveraineté... Vous n'avez pas prétendu nous traiter comme une colonie, mais au contraire, vous avez honoré notre statut de nation indépendante. C'est pourquoi je suis ici pour exprimer au peuple américain que leur président s'est comporté envers nous avec gentillesse et respect ».

Pas même Salinas de Gortari, le cow-boy Zedillo, Felipe Calderón ou Peña Nieto, quatre zélés disciples de la politique de Washington, n'auraient été aussi chaleureusement « cordiaux » envers ceux qui n'ont pas cessé de mépriser, de réprimer et de déporter non seulement les Mexicains mais aussi tous les centraméricains qui ont osé franchir leur sacro-sainte frontière.

Dans quel monde AMLO pense-t-il vivre ? Qui le conseille en matière de politique étrangère ? Ce sont deux questions qui se posent très vite à l'écoute de ses propos mais aussi à l'interprétation de ces « aimables » accords commerciaux qu'il a signés.

Quelle que soit la manière dont on le considère, Trump devrait célébrer cette énorme bouée de sauvetage - en période électorale - qui lui a été lancée par celui duquel on s'attendait le moins, à un moment où la popularité de l'homme d'affaires gringo décline rapidement en raison de l'application de politiques brutales dans son aire d'action, d'abord à l'endroit son peuple et ensuite à l'endroit des immigrants, des Afro-Américains et des Latinos en général.

Tout le monde a vu ces jours-ci à quoi ressemble la répression brutale et raciste que Trump loue et encourage, tout le monde sauf, semble-t-il, le président mexicain qui, faisant fi des recommandations et des demandes urgentes des organisations des droits de l'homme et des mouvements de ses compatriotes dans son pays et aux États-Unis, a insisté pour voyager précisément maintenant et adoucir (y a-t-il une autre façon de l'appeler ?) l'arrogance impériale.

Dire délibérément dans son discours, en regardant Trump dans les yeux : « vous n'avez pas fait semblant de nous traiter comme une colonie » et louer son comportement « respectueux », alors que c'est cette même personne qui, en prenant ses fonctions, a diabolisé le peuple mexicain en le présentant comme des « criminels, des trafiquants de drogue et des violeurs », semble très fort, presque provocateur. De plus, c'est ce Trump lui-même qui, dans un propos intentionnellement et ouvertement humiliant envers ses voisins, a exigé que ce soient les Mexicains qui paient pour le mur de séparation. Ou encore le même qui, dans un autre discours, a souligné que les Centraméricains sont un "sac de merde".

Ce n'est donc pas par hasard si un fils de braceros mexicains, Raúl Grijalva, aujourd'hui député progressiste de l'Arizona, a avoué que lorsqu'AMLO est arrivé au pouvoir, il a apporté l'espoir du changement qui s'ouvrait pour sa ville natale, mais que maintenant « que je le vois comme un collaborateur de Trump, j'ai l'impression qu'il nous a tous giflés, nous les Mexicains. »

D'autre part, AMLO ne sait-il pas qu'il existe des prisons pour migrants où sont enfermés de nombreux enfants, séparés de leurs parents, au Mexique et dans d'autres pays d'Amérique centrale, et que plusieurs d'entre eux y sont morts ? Les accords économiques à la baisse que ses hôtes l'ont forcé à signer pourraient-ils être plus importants que de ne pas avoir dit un mot sur cette liste de griefs et de violations des droits de l'homme que les États-Unis exercent contre leur peuple et d'autres personnes dans ce continent qui souffre depuis longtemps ?

En parlant précisément d' « accords » et d'ALE, il convient de rappeler que l'un des points qui a été signé ce 9 juillet est celui qui oblige les signataires à n'entretenir des relations économiques qu'avec les pays qui défendent et appliquent l'économie de marché. En d'autres termes, Cuba et le Venezuela sont hors jeu.

AMLO peut maintenant dire ce qu'il veut, par exemple que ce voyage a été très réussi pour son peuple, qu'il va faire pleuvoir des emplois ou que Trump a changé sa position envers les migrants, mais la réalité est que rien de tout cela n'est crédible, et la seule chose qui est vraie est de voir comment Trump et ses conseillers électoraux ont utilisé la visite et les discours au profit de la campagne électorale qui n'avait jusqu'à présent pas beaucoup dont faire étalage. Tout le reste n'est que conjecture, illusion ou détournement d'une réalité liée à un gouvernement progressiste, voté avec enthousiasme par des millions de Mexicains, qui commence à boiter sur la même jambe que d'autres comme lui. Ils préfèrent flirter avec les États-Unis plutôt que d'essayer de se dissocier de cette influence qui finit par les éloigner de leur propre base de soutien. En d'autres termes, ils sont condamnés à mourir dans les tirs croisés, harcelés par la droite oligarchique et remis en question par la gauche anti-impérialiste.

Resumen Latinoamericano
11 juillet 2020

Juana Ramírez, héroïne de l'indépendance vénézuélienne

Par Frantz Latour

Juana Ramírez est née esclave en 1790 à Chaguaramal dans l'État de Guarico, au Venezuela. Sa mère, Guadalupe, était une africaine enlevée de sa terre natale, réduite en esclavage et forcée de travailler sur les terres appartenant à la riche famille Rojas.

Comme le reste des pays de la Caraïbe, le Venezuela a une longue histoire de marronnage d'esclaves qui ont échappé aux plantations et ont fait la guerre au système esclavagiste. Lorsque la guerre d'indépendance contre l'Empire espagnol a commencé en 1810, Ramírez s'est libérée et a rejoint les rangs de la rébellion. Elle a organisé une équipe de combat de quelque 100 femmes qui se sont retrouvées au premier plan de nombreuses batailles importantes contre les soldats espagnols et leurs tentatives de rétablir la domination coloniale sur le pays nouvellement indépendant.

Une fois, sa fougue lui fit traverser le champ de bataille ennemi au milieu d'une grêle de balles. Hardiment, elle saisit l'épée d'un royaliste tombé, la leva d'un geste libertaire et continua d'avancer. C'est ce qui lui a valu son surnom de La Avanzadora (celle qui fonce) en raison de sa fermeté et de sa bravoure à avancer sur les lignes de front de la bataille pour la pleine indépendance du Venezuela.

Juana Ramírez a pris l'initiative des batailles pour défendre la ville de Maturín, dans le nord du pays. Elle représentait une force assez puissante face aux commandants et généraux espagnols. Un de ses remarquables combats a été mené avec succès contre le général Domingo de Monteverde le 25 mai 1813. Elle commandait un escadron de femmes qui ont chargé les envahisseurs coloniaux durant la bataille de Alto de los Godos, et les en ont expulsés une fois pour toutes.

Le jour de la bataille du 25 mai, les patriotes et les royalistes livrèrent un dur combat. Suivant les ordres du commandant Felipe


Tableau peint en hommage à Juana Ramirez, héroïne de la longue guerre d'indépendance du Venezuela

Carrasquel, Ramirez a avancé avec son bataillon de femmes. L'affrontement a eu lieu dans la savane d'Alto de los Godos, à l'ouest de Maturín où deux mille patriotes attendaient Monteverde qui était venu avec un plus grand nombre de combattants. L'engagement a commencé vers 11 heures du matin. Là, les femmes attaquaient l'ennemi, soignaient les blessés et en même temps chargeaient avec les canons.

Vers 16 heures, la nouvelle est tombée que les patriotes manquaient de munitions. Le commandant Felipe Carrasquel a alors ordonné à Juana d'attaquer l'ennemi en force. La Avanzadora et ses combattantes mirent Monteverde en déroute, permettant ainsi aux patriotes d'acquérir des armes, des canons, quantité de munitions et 6.000 pesos d'argent, entre autres.

Elle était de ce genre de combattants intrépides. Elle était sans peur, pleine d'abnégation, ne reculant même pas pour reprendre souffle. Elle allait toujours de l'avant, elle fonçait. Mais l'année suivante, le 11 décembre 1814, Maturín tomba aux mains de l'Espagnol Morales, arrivé avec une force supérieure en nombre et en armements. D'une cruauté inouïe, il rasa le village, brûla toutes les maisons et tua autant de personnes âgées, autant d'enfants et de femmes qu'il put en trouver. Juana et d'autres survivants fuirent vers les montagnes et ont continué la lutte en tant que guérilleros, jusqu'à l'indépendance. Depuis, elle s'est consacrée à l'agriculture, jusquà sa mort en 1856, à l'âge de 66 ans.

Elle a été enterrée dans un cimetière du quartier où elle était née. Les habitants de Guarico ont planté des cactus sur sa tombe pour marquer l'endroit exact où elle a été enterrée, afin d'honorer sa mémoire. Plus de 150 ans après sa mort, le gouvernement bolivarien s'est souvenu de ses sacrifices pour l'indépendance du Venezuela.

Ainsi, le président Nicolás Maduro a reconnu le courage extraordinaire de cette héroïne et a voulu lui rendre un hommage mérité. Le 23 juillet 2013, il a ordonné le transfert de la dépouille symbolique de Juana, du petit cimetière de Guarico au Panthéon national où repose le libérateur Simón Bolívar, en hommage à la geste de cette femme révolutionnaire exemplaire.

Repose en paix, femme de grand courage, sœur, à travers le temps, de notre Capois-la-Mort. Les boulets et la mitraille de l'ennemi ne vous ont pas effrayés. Gloire à nos héros et héroïnes des guerres d'indépendance contre le colonisateur !

La mémoire au service des luttes : Frida Kahlo

Par FUIQP et Alain Saint-Victor

Il y a 66 ans, le 13 juillet 1954, Magdalena Frida Carmen Kahlo Calderón décédait.

Artiste peintre, mondialement connue, elle met son art au service des combats progressistes et plus particulièrement du combat féministe.

Née à Coyoacán au Mexique dans une famille riche, elle est atteinte de poliomyélite à l'âge de six ans et en garde une atrophie de sa jambe droite. C'est de ce malheur que lui est né le surnom de « Frida la coja » (Frida la boiteuse).

En 1922 elle intègre l'établissement le plus huppé de la capitale réservé aux enfants de la classe dominante. La même année, âgée seulement de 16 ans, elle falsifie sa date de naissance et déclare être née le 7 juillet 1910, année du début de la révolution mexicaine. Elle est victime trois ans plus tard d'un grave accident de bus ayant comme conséquence de nombreuses interventions chirurgicales.

C'est au cours de sa longue hospitalisation qu'elle se met à peindre en étant couché sur son lit d'hôpital. Son style emprunte dès cette période à la fois au réalisme et au symbolisme. Sensible aux inégalités sociales, elle se rapproche du parti communiste dès 1928. Elle se fait remarquer dans les discussions pour son engagement féministe en revendiquant « la liberté et le plaisir » pour les femmes. Elle rencontre à la même période, en 1929, l'artiste engagé Diego Rivera mondialement connu pour ses peintures murales.

L'avènement du nazisme renforce l'engagement politique de Frida. Elle s'identifie de plus en plus dans son œuvre avec des figures féminines légendaires ou historiques et explore des thèmes tels que le corps des femmes, la condition des femmes ou encore le



patriarcat oppressif. Elle exprime également dans ses œuvres la souffrance des femmes lors de la perte d'un enfant par exemple, ainsi que les différentes sortes de blessures (celles du corps ou sentimentales).

Sous la forme d'autoportraits, elle puise dans sa vie personnelle pour briser de nombreux tabous imposés aux femmes. Elle est pour toutes ces raisons un symbole du combat féministe et une précurseur » du slogan des années 70, "le privé est politique ou "le personnel est politique".

Elle décède dans la nuit du 13 juillet 1954 des suites d'une embolie pulmonaire. Elle avait 47 ans.

Elle venait de peindre son dernier tableau sur lequel elle a écrit : « Viva la Vida » (« Vive la Vie »).

Voici quelques extraits de Frida :

« Sentir dans ma propre douleur
la douleur de tous ceux qui
souffrent et puiser mon courage
dans la nécessité de
vivre pour me battre
pour eux ».

« J'aimerais que ma peinture et moi-même nous soyons dignes des gens auxquels j'appartiens et des idées qui me donnent de la force (...) J'aimerais que mon œuvre contribue à la lutte pour la paix et la liberté ».

« Je trouve épouvantable de voir les riches passer leurs jours et leurs nuits dans des parties, pendant que des milliers et des milliers de gens meurent de faim ».

Repose en paix, sœur et camarade.

Texte FUIQP (Modifications et ajouts ASV)

Liban : nouveau pays sous blocus américain !



Des manifestants libanais se sont rassemblés devant l'ambassade des États-Unis et ont brûlé le drapeau américain pour dénoncer l'ingérence de Washington dans les affaires de leur pays. "Mort à l'Amérique", "à bas la colonisation" et "Beyrouth libre", furent les slogans scandés par les manifestants. Photo DR

Par Richard Labévière

Frigidaires vides, supermarchés déserts et visages fermés. Le Liban s'enfonce dans la crise la plus profonde depuis la fin de la guerre civile (1975 – 1990), rappelant même la famine de 1917/1918, qui fit près de 500 000 morts. L'écrivaine libanaise Régina Sneifer (dont nous publions cette semaine la lettre au père Elias Zahlaoui) en rappelle toute l'ampleur régionale dans son dernier ouvrage1 : « L'ensemble du littoral syro-palestinien, Acre et Haïfa compris, est touché. Mais les régions les plus sévèrement atteintes sont celles du Mont-Liban, Jbeil, Batroun et le Kesrouane qui sont alors les plus densément peuplées. Le caractère accidenté de leur relief, l'éloignement des grands axes, tout ce qui avait fait leur force durant des siècles, devient leur faiblesse. La famine n'épargne nullement les villes de l'intérieur, à commencer par Damas, pourtant proche des riches terres agricoles du Hourân ».



Le ministre libanais des Affaires étrangères, Nassif Hitti, a convoqué le 18 juin 2020 au palais Bustros l'ambassadrice des États-Unis au Liban, Dorothy Shea pour la mettre en demeure de ne plus s'immiscer dans les affaires intérieures du Liban. Photo DR

Si l'autosuffisance alimentaire est, désormais possible en Syrie en dépit de la Loi américaine « Cesar » et des champs de blé incendiés de manière criminelle, la situation au Liban reste différente. A-t-il les moyens nécessaires à son approvisionnement ?

En juin dernier, le ministre des Affaires étrangères Walid Mouallem a estimé, non sans défiance, qu'il fallait voir en la loi César « une opportunité pour relancer l'économie nationale et atteindre l'autosuffisance ». Un discours que reprend également le directeur de la planification agricole au sein du gouvernement – Haytham Haydar. « Nous espérons retrouver les importants niveaux de production d'avant-guerre, qui étaient plus que suffisants », affirme-t-il à l'AFP. Le responsable admet toutefois une « augmentation des coûts de production à cause du blocus économique », en référence aux sanctions occidentales (américaines et européennes). La Syrie est selon lui confrontée à une « guerre alimentaire ». Ses priorités sont claires : « dépendre de nous-mêmes pour la production et réduire autant que possible la dépendance aux importations ».



L'actuel gouvernement libanais de Hassane Diab – sans doute la meilleure équipe dirigeante que le pays ait connu depuis Fouad Chehab – tente, non sans courage, de faire face à la situation en gagnant du temps afin de relancer les négociations avec le FMI, de diversifier les échanges commerciaux et d'apaiser tensions et manifestations de rues. Photo de toute l'équipe gouvernementale entourant le président de la République Michel Aoun et le président du Parlement Nabih Berri

L'historien – ancien ministre – Georges Corm ajoute le 8 janvier 2020 dans son article « Relancer les capacités productives du Liban » : « nous vivons le résultat de trente années de politique économique basée sur un »capitalisme de rente" doublée d'une politique de libre-échange sans considération pour les industries nationales. Sous le gouvernement de Rafic Hariri des accords de libre-échange ont, certes été signés avec de nombreux pays. Ministre des Finances de ce gouvernement, j'avais encouragé l'industrie libanaise, lançant le slogan »exporter ou mourir" maintenant des droits de douane protecteurs pour la production nationale. Mais, du fait de la politique de libre-échange du gouvernement de Rafic Hariri, le déficit de la balance commerciale ne pouvait qu'augmenter considérablement et le secteur industriel souffrir de l'ouverture de nos frontières, non seulement avec l'UE, mais avec d'autres partenaires commerciaux tels que la Turquie ou l'Arabie saoudite qui, elle, avait mis en place un secteur industriel et même agroalimentaire très fortement subventionné.

Bref, aujourd'hui, il convient de redresser la barre. Notre politique économique doit tendre à relancer nos capacités productives, car c'est la seule façon de sortir le pays de l'ornière dans laquelle il est tombé. Mais ceci exige à son tour que tous les cadeaux faits par la Banque du Liban aux banques sous le titre pompeux de »financial engineering" soient revus, et qu'une enquête approfondie soit menée sur la façon dont la plus grande partie des avoirs des banques ont été déposés auprès de la Banque centrale. …. Par ailleurs, alors qu'environ 50% des Li-

Suite de la page (12)

nationale », même au milieu du projet d'annexion. La promotion de telles réunions et conférences comme un espoir d'unité pour les Palestiniens ne fait que promouvoir l'illusion, surtout quand il ne reste aucun signe significatif que l'Autorité Palestinienne s'est vraiment écartée de quelque façon que ce soit de sa voie d'échec capitularde face aux États-Unis et à Israël tout en réprimant la résistance palestinienne par une coordination sécuritaire. Il s'agit également d'une tentative de nettoyer l'image de Jibril Rajoub, précédemment à la tête du service de sécurité préventive de l'Autorité Palestinienne en Cisjordanie. En cette qualité, il a pratiqué toutes sortes de répressions, de surveillance et de détention de résistants et d'organisations. Nous ne pouvons pas effacer cette histoire et la présenter avec la simple apparition d'une conférence de presse commune en ligne. Un tel affichage médiatique cherche également à limiter les termes de l'unité palestinienne à celle de l'Autorité palestinienne : à savoir, la « solution à deux États ». Le peuple palestinien n'a confiance que dans l'unité de la résistance en lutte. Tout le reste doit être accueilli avec un haut niveau de scepticisme.

L'unité nationale doit être fondée sur les principes du peuple palestinien et sur un programme de lutte qui coupe tout lien avec la voie et le programme dévastateurs d'Oslo. Elle ne doit pas être utilisée pour polir l'apparence de la même Autorité « autonome » en Cisjordanie qui continue, dans la pratique, la coordination sécuritaire avec Israël et la répression politique de la résistance palestinienne.

Samidoun : De nombreuses personnes à travers le monde se mobilisent pour la Palestine en organisant des campagnes de boycott, de désinvestissement et de sanctions, pour le boycott d'Israël et des sociétés complices qui profitent de l'oppression du peuple palestinien. Nombre de ces mêmes forces sont responsables de crimes contre les communautés opprimées dans le monde, les prisons privées et les sociétés de sécurité et les alliances officielles qui s'en prennent également aux communautés noires aux États-Unis et aux peuples autochtones au Canada. Comment voyez-vous les tâches du mouvement de boycott aujourd'hui ?

Khaled Barakat : La tactique du boycott a une longue histoire dans le mouvement palestinien. Nous avons boycotté les produits britanniques dans les années 1930. L'une des premières organisations palestiniennes et arabes qui s'est mobilisée en 1951 après la Nakba a été l'Assemblée pour le rejet de la réconciliation avec Israël. Cette organisation a été fondée par George Habache [le leader de la gauche palestinienne qui a ensuite co-fondé et dirigé le Mouvement Nationaliste Arabe, puis le Front Populaire de Libération de la Palestine]. Bien sûr, nous avons aussi les riches leçons du boycott palestinien de la première Intifada. Le boycott est un outil permanent de la résistance palestinienne, à l'intérieur et à l'extérieur de la Palestine. La campagne BDS et les initiatives de boycott sont une partie importante du mouvement de solidarité palestinien. Lorsque nous examinons le BDS, nous le voyons dans une perspective de libération nationale. C'est un outil internationaliste important qui peut mobiliser une participation directe à la lutte pour soutenir le peuple palestinien. La campagne BDS comprend de nombreuses organisations et initiatives internationales qui ont répondu à un appel palestinien au monde. C'est une partie importante du mouvement de solidarité palestinien. C'est un outil et une tactique essentielle. En même temps, elle n'est pas une alternative au mouvement de libération palestinien. Nous ne pouvons pas non plus dire que des questions politiques clés peuvent être reportées à l'avenir. En réalité, comme je l'ai déjà mentionné, la solution à deux États est un crime contre le peuple palestinien. Il est temps d'être clair sur la nature du projet sioniste et la nécessité d'une libération totale, y compris le droit inaliénable du peuple palestinien à résister à l'occupation.

Samidoun : Comment pensez-vous que la colère et l'engagement reflétés dans ce Jour de colère peuvent continuer à se construire, à avancer et à se battre ?

Khaled Barakat : Le mouvement de libération nationale palestinien est un mouvement anti-impérialiste dans sa nature. La lutte palestinienne fait partie de la lutte mondiale, de celle qui affronte l'impérialisme américain, le système capitaliste. Le système qui pille les ressources des peuples du monde, le système qui a asservi, exploité et continue à opprimer brutalement les communautés et les peuples Noirs, le système qui a volé la terre et commet un génocide contre les peuples indigènes. Le système qui pompe les ressources des peuples du monde, qui détruit des vies et des nations pour le profit. La Palestine fait partie du camp de la révolution mondiale. Elle ne changera jamais sa position en tant que mouvement anti-impérialiste et antiraciste. Lorsque nous construisons notre mouvement, nous construisons ce mouvement. Lorsque ce mouvement mondial est victorieux n'importe où dans le monde, nous le ressentons immédiatement en Palestine. Lorsque ce mouvement subit des revers ou des attaques n'importe où dans le monde, d'un coup d'État en Bolivie à la guerre économique américaine contre Cuba, le Zimbabwe, le Venezuela ou l'Iran, nous le ressentons aussi immédiatement. Nous faisons également partie d'une lutte arabe progressiste et révolutionnaire. Les Palestiniens ont aujourd'hui la tâche de reconstruire la vision révolutionnaire et de libération nationale arabe. Nous devons être à la hauteur de cette tâche avec le peuple arabe et les peuples de la région – et les peuples du monde – pour nous tenir en tant que Palestiniens sur la ligne de front, face au sionisme, à l'impérialisme et aux régimes réactionnaires arabes qui collaborent avec eux.

Samidoun.net 10 Juillet 2020
Traduit par Collectif
Palestine Vaincra
Tlaxcala 13 Juillet 2020

---

banais pourraient tomber sous le seuil de la pauvreté, il convient d'instituer un mécanisme pour les en préserver, d'autant que les prix intérieurs flambent ».

Résultat de cette politique : près de 40% de la population (4,5 millions) vivant sous le seuil de pauvreté (indice des Nations unies) ; plus de 30% de la population active au chômage et un effondrement de la Livre libanaise (en quelques mois on est passé de la parité un dollar pour 1 500 livres à près de 10 000 livres). Les discussions d'ajustement de la dette extérieure avec le FMI sont suspendues depuis mars dernier sans qu'aucun calendrier de reprise ne se précise… même si les contacts ne sont pas interrompus, malgré de multiples incohérences (de chiffres et de méthode) des négociateurs eux-mêmes.

« Aidez-nous a vous aider… »

Jeudi dernier, devant la commission des Affaires étrangères et de la Défense du Sénat, le ministre des Affaires étrangères Jean-Yves Le Drian a eu des mots plutôt curieux : « la prise de conscience, par les acteurs politiques libanais, du risque d'effondrement est très insuffisante (…). Plus vite les autorités libanaises prendront les premières mesures de réforme, mieux ce sera. Aidez-nous à vous aider… » a-t-il conclu, annonçant un prochain déplacement au Liban.

Sans même rappeler que l'État libanais est une création de la France éternelle, qui lui a légué un système de représentation confessionnelle – le pire qui soit – et sans se laisser aller à sa tendance moralisatrice et compassionnelle, Jean-Yves Le Drian n'a fait aucune – aucune – allusion à la situation régionale, comme si le Pays du Cèdre était un îlot isolé au milieu de nulle part… Nous y reviendrons. Mais, dans tous les cas de figures, le président de la République libanaise Michel Aoun aurait pu lui renvoyer le compliment en précisant qu'on n'en serait pas là si l'indépendance et la souveraineté du pays avaient été mieux respectées depuis 1943 !

Le fait est, qu'à part la présidence de l'ancien commandant de l'armée Fouad Chehab (1958 – 1964), le pouvoir libanais est toujours resté aux mains d'une classe politique corrompue, ploutocratie conjuguant communautarisme et clientélisme dans une absence entretenue d'un véritable Etat régalien. Cette donnée historique – répétée par les analystes habituels comme la seule cause de la crise actuelle – n'est pas une découverte. Il faut rajouter que les accords de Taëf (22 octobre 1989) – qui mirent fin à quinze années de guerre civile – n'ont guère amélioré les choses, aggravant même la dimension communautariste du pouvoir politique !

Cela dit, lorsque Jean-Yves Le Drian proclame « aidez-nous à vous aider… », on peut se demander à quoi et pour quoi faire… Le fait est que Paris ne peut pas ne rien dire sur la crise actuelle – notamment pour des questions internes liées à l'importance de la communauté libanaise en France -, mais n'ose pas se dissocier clairement et officiellement des sanctions américaines et des ingérences répétées de Washington dans les affaires internes du Liban. On pourrait tout aussi bien s'interroger sur le brusque retrait de la société française Total des forages et mises en exploitation des gisements pétroliers et gaziers off-shore des eaux territoriales libanaises (le bloc 9 ayant été annexé illégalement par Israël…

L'ambassadrice américaine convoquée

Le 29 juin dernier, Dorothy Shea – ambassadrice des Etats-Unis au Liban – a été convoquée par le ministre des Affaires étrangères Nassif Hitti pour qu'elle s'explique sur ses propos antérieurement tenus sur la chaîne de télévision saoudienne Al-Hadath : « j'ai de graves inquiétudes sur le rôle du Hezbollah, une organisation terroriste qui a siphonné des milliards de dollars qui auraient dû aller dans les coffres du gouvernement (…) et entravé certaines réformes économiques dont le Liban a désespérément besoin ». Le juge des référés à Tyr, Mohammad Mazeh, a aussitôt interdit aux médias libanais d'interviewer durant un an la diplomate américaine après ces propos sur le Hezbollah. Bravo à lui ! L'ambassade américaine a, immédiatement répondu qu'elle ne serait pas réduite au silence.

Le député Hassan Fadlallah a demandé aux autorités de « prendre des mesures immédiates pour contraindre cette diplomate à respecter le droit international ». Pour sa part, l'ambassadeur russe à Beyrouth Alexandre Zasypkine s'est, luiaussi, étonné publiquement d'une telle ingérence américaine en condamnant les nouvelles sanctions des Etats-Unis à l'encontre de la Syrie, étendues – en partie – au Liban.

M. Zasypkine a affirmé que les États-Unis cherchaient à réaliser leurs propres objectifs en lançant des « guerres économiques » et en « exerçant une pression » sur les autres puissances régionales. Depuis mercredi dernier, les Etats-Unis ont imposé de nouvelles sanctions économiques, financières et commerciales contre la Syrie, connues sous le nom de « loi Cesar »2. Celle-ci vise le gouvernement de Damas dans les secteurs du pétrole, de la construction, de l'ingénierie et de l'armement, tout en menaçant de pénaliser aussi des alliés de la Syrie tels que l'Iran et la Russie.

Ce qui est nouveau avec la loi Cesar, c'est que tout ce qui sera identifié comme « aidant » le « régime de Damas » sera visé. La nouvelle loi élargit l'étendue des sanctions. Pour faire simple, disons que tout soutien significatif d'ordre financier, matériel ou technologique sera pénalisé par Washington, peu importe la nationalité de la personne ou de l'entité en cause. Les Américains devraient publier prochainement de nouvelles listes d'individus ou d'entités tombant sous le coup de cette nouvelle législation.

Depuis quelques jours, la loi Cesar a été étendue à plusieurs sociétés et personnalités libanaises accusées de soutenir la Syrie et l'Iran. Le secrétaire général du Hezbollah – Hassan Nasrallah – a aussitôt mis en garde contre les répercussions négatives de cette loi sur le Liban, qui dépend principalement de la Syrie pour ses exportations vers les autres pays arabes. Lors de son dernier discours, le chef du Hezbollah a expliqué que « la loi Cesar est la dernière arme des Etats-Unis pour assiéger la Syrie et imposer un blocus contre le Liban ». Il a appelé la population à la « résistance alimentaire » pour lutter contre la faim, engageant les Libanais à planter des potagers partout où ils le peuvent, tout en soulignant la nécessité d'une nouvelle politique commerciale en direction de l'Irak, de l'Iran, de la Russie et de la Chine !

Depuis 2011, les États-Unis cherchent à faire de la Syrie ce qu'ils ont fait de l'Irak avec la complicité de la Grande Bretagne : démanteler le pays, ses autorités, ses administrations et son tissu social afin de le livrer à des groupes armés nécessitant de nouvelles interventions militaires au nom de la « lutte contre le terrorisme ». Malheureusement pour Washington, la Syrie a tenu bon, depuis septembre 2015 grâce à une aide militaire massive de la Russie, de l'Iran et du Hezbollah libanais. En Syrie, les États-Unis, leur armée et leurs services spéciaux ont même subi de cinglants revers. Ainsi aujourd'hui, les Américains cherchent à atteindre – par des sanctions économiques – les mêmes objectifs qu'ils n'ont pu remplir par voie militaire.

Comme ils le font contre la Russie, l'Iran, le Venezuela, Cuba et tout autre pays qui refuse de se plier à leurs injonctions, les États-Unis n'hésitent pas à mettre le Liban et sa population sous blocus ! En suscitant et soutenant les manifestations et la violence sociale, les services spéciaux américains et leurs ONGs droits-de-l'hommistes cherchent à déstabiliser, sinon à renverser le gouvernement actuel, qui comporte des ministres « techniciens » entretenant des relations avec Hezbollah qui n'est pas qu'une organisation militaire et qui compte, pas moins d'une vingtaine de députés au Parlement3…

La « révolution », quelle révolution ?

Dans ce contexte d'agression économique et politique, les « commentateurs mainstream », sinon aux ordres – Jean-Pierre Filiu, Frédéric Encel, Agnès Levallois, les frères Basbous ou Joseph Bahout (ancien conseiller des services secrets syriens travaillant désormais pour un centre américain de recherche et entretenant les meilleures relations avec plusieurs responsables sécuritaires israéliens) – rejettent toute la responsabilité de la crise libanaise sur… le seul Hezbollah bien-sûr et l'actuel gouvernement de Hassane Diab, allié au… Hezbollah !

L'actuel gouvernement libanais – sans doute la meilleure équipe dirigeante que le pays ait connu depuis Fouad Chehab – tente, non sans courage, de faire face à la situation en gagnant du temps afin de relancer les négociations avec le FMI, de diversifier les échanges commerciaux et d'apaiser tensions et manifestations de rues.

Parler, dans ce contexte, de « Révolution » n'est pas très pertinent et même inapproprié, dans la mesure où ce mouvement, extrêmement composite, n'a pas débouché sur des ruptures politiques et institutionnelles significatives.

Invoquant malgré tout la « Révolution » du 17 octobre 2018 – mobilisation de la jeunesse contre l'imposition d'une taxe sur les

suite à la page(18)

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après examen, le Ministère public entendu maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précitée, pour le profit déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur FRANÇOIS JOB ANDRÉ, d'avec son épouse née NANCY MOLIN pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux; Ordonne à l'officier de l'état civil de la section Sud'Est de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal GABRIEL de ce siège pour la signification de ce jugement

Ainsi jugé et prononcé par nous ANNIE FIGNOLE juge en audience civile ordinaire et publique du jeudi dix neuf Mars deux mille vingt, en présence de Me QUEBEX JEAN Substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Mozart TASSY, greffier du siège. Me.

Jodel HIPPIAS Avocat

PAR CES MOTIFS

Le tribunal, après examen et sur les conclusions conformes du Ministère public, maintient le défaut octroyé contre la partie demanderesse à la susdite audience, pour le profit, déclare fondée la dite action, admet en conséquence le divorce du sieur Carl Henry PIERRE d'avec son épouse née Louisette BROYER, pour injures graves et publiques prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux, ordonne à l'officier de l'état civil de Fond des Nègres de transcrire sur les registres le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet commet l'huissier Coder GESTE de ce tribunal pour la signification du jugement. Compense les dépens

Ainsi jugé et prononcé par nous, Me Nerva VILMONT, juge doyen en audience ordinaire et publique du mercredi dix neuf deux mille dix neuf, en présence de Me Raynold DUBOS, substitut du commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du sieur Willy BERNABE, greffier du siège.

Ils est ordonné……..etc…… En foi de quoi…,..etc…,.

PAR CES MOTIFS

Sur les conclusions conformes du Ministère Public, le Tribunal maintient le défaut requis et octroyé à la barre contre la partie défenderesse; Admet le divorce du sieur Samson JEAN d'avec son épouse la dame Héroïne DUPAS; Prononce en conséquence la dissolution des liens matrimoniaux existant entre eux pour injures graves et publiques aux torts exclusifs de l'épouse, ce, conformément aux termes des articles 217 et suivants du code civil; Ordonne à l'officier de l'état civil de Thomazeau de transcrire sur les registres destinés à cet effet, le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans un quotidien s'éditant à la capitale sous peine de dommages et intérêts envers les tiers s'il y echet. Compense les dépens en raison de la qualité des parties.

AINSI JUGÉ ET PRONONCÉ par nous, Sully L. GESMA, Juge en audience civile, ordinaire et publique du lundi seize (16) mars deux mille vingt (2020), An 217e de l'indépendance, en présence de Mes Micheline Belton VERDINER et Jean Claude JEAN ANTOINE, Substituts Commissaires du Gouvernement de ce ressort, avec l'assistance de Me Lucnas ÉTIENNE, Greffier du siège.

Pour publication Me Roudy ANTOINE, Avocat.

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen, sur les conclusions du Ministère public entendu, maintient le défaut octroyé contre le défendeur à l'audience précité, pour le profit déclare fondée ladite action. Admet en conséquence le divorce de la dame Marie Ange HIPPOLYTE, d'avec son époux Fabrice Willy CELESTIN pour abandon du toit marital. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux ; Ordonne à l'officier de l'état civil de la Section sud de Port-au-Prince, de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositifs du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier Canal GABRIEL de ce siège pour la signification de ce jugement ; Compense les dépens.

Ainsi jugé et prononcé par nous ; Annie FIGNOLE, juge en audience civile ordinaire du onze juillet deux mille dix neuf, en présence de Me Jean Rolex MEROVE, substitut commissaire du gouvernement de ce ressort et avec l'assistance du greffier Mozart TASSY. Me Jacques A. AUGUSTE

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal après examen le Ministère public entendu, maintient le défaut octroyé contre la défenderesse à l'audience précité, pour le profit déclare fondée ladite action, admet en conséquence le divorce du sieur Sully MEZILE d'avec son épouse née Wichelène MICHEL, pour injures graves et publiques aux torts de l'épouse. Prononce la dissolution des liens matrimoniaux existant entre les dits époux; ordonne à l'officier de l'état civil de la section Est de Port-au-Prince à transcrire sur les registes à ce destinés; le dispositif du présent jugement dont un extrait sera inséré dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet. Commet l'huissier JHONNY JEAN pour la signification de ce jugement; compense les dépens

Ainsi jugé et prononcé par nous, Guy AUGUSTIN, en audience civile ordinaire et publique du mercredi douze février deux mille vingt en présence de Me PAUL WESLEY substitut du commissaire de ce ressort et avec l'assistance du sieur Junior Sauvens THELEMAQUE, greffier du siège.

PAR CES MOTIFS

Le tribunal après en avoir délibéré au vœu de la loi et sur les conclusions conformes du Ministère public accueille l'action de la demanderesse, la dame née Émilienne GILUS, en la forme ; maintient le défaut faute de comparaitre octroyé à l'audience du vendredi vingt six juillet deux mille dix neuf contre le sieur Jackson AMBEAU pour injures graves et publiques, faits prévus à l'article 217 du code civil Haïtien; prononce la dissolution des liens matrimoniaux ayant existé entre eux, aux torts exclusifs de l'époux ; ordonne à l'officier de l'état civil de la commune de Port-au-Prince , Section Est de transcrire sur les registres à ce destinés le dispositif du présent jugement dont un extrait sera publié dans l'un des quotidiens s'éditant à la capitale sous peine de dommages intérêts envers les tiers s'il y échet; Compense les dépens vu la qualité des parties ; Commet l'huissier Clerbrun FAURE de ce siège pour la signification du présent jugement

Rendu de nous, Berge O. SURPRIS ,Juge au tribunal de première instance du ressort de Port-au-Prince, en audience civile, publique et ordinaire du vendredi vingt six juillet deux mille dix neuf en présence du substitut du commissaire du gouvernement, Me Jean Rolex MEROVE faisant office du Ministère public et avec l'assistance de Me Jean Serge DUVERT, greffier du siège.

Me Jodel HYPPIAS Avocat.

Suite de la page (7)

Le BAI aurait pu penser qu'elle avait plus de trois ans pour obtenir les documents, mais le coup d'État du 29 février 2004 est alors intervenu. La dernière fois que Concannon était au courant des documents, est quand « *ils étaient dans une pièce fermée à clé au sous-sol du Palais national le 1er mars 2004* ».

Personne ne semble savoir ce qui leur est arrivé par la suite. Ont-ils été cachés ou détruits par les «rebelles» armés dirigés par Guy Philippe et Louis Jodel Chamblain après leur entrée à Port-au-Prince le 1er mars 2004, ou par les Marines étatsuniens qui ont sécurisé le Palais national à peu près au même moment? Ou le gouvernement Latortue a-t-il fait quelque chose avec eux? Ont-ils été récupérés après que le tremblement de terre de 2010 eut partiellement détruit le Palais national? « *Nous, au BAI, avons l'intention d'écrire une lettre à Jovenel Moïse pour lui demander où se trouvent les documents et les remettre aux procureurs haïtiens pour le procès de Constant* », a déclaré Mario Joseph à *Haïti Liberté*.

« *La question de la justice semble ne rien signifier pour les dirigeants actuels, car des criminels et des contrevenants de haut niveau, d'une manière ou d'une autre, se libèrent, circulent dans les rues sans inquiétude tandis que leurs victimes continuent de demander justice* », a écrit le RNDDH de Pierre Espérance le 13 août 2005, deux jours après la libération de Chamblain.

« *Quatorze ans après le coup d'État contre le président d'alors Aristide en 1991, le RNDDH note que plusieurs des personnes impliquées dans les crimes commis au cours des trois années qui ont suivi continuent de bénéficier d'une impunité flagrante ... Pour le RNDDH, la libération la semaine dernière de Louis Jodel Chamblain est une gifle aux visages des victimes des tueries de Raboteau, des victimes du [massacre de Cité Soleil] en 1993 et de toutes les victimes des années 1991-1994 du coup d'État* ».

Maintenant, près de 29 ans après le coup d'État de 1991, Espérance souligne que le système judiciaire haïtien est encore plus tordu et inefficace. « *Toto Constant a son gouvernement au pouvoir* », a-t-il déclaré à *Haïti Liberté*. « *Nous ne pouvons pas être trop optimistes. Nous devons nous rappeler qu'avec tout ce qui s'est passé lors du coup d'État de 1991-1994, Michel Martelly en faisait partie* ». Martelly est un musicien *konpa* qui, en tant que président d'Haïti de 2011 à 2016, a encadré et choisi Jovenel Moïse pour lui succéder.

Cependant, dans le même temps, l'Espérance rappelle l'article 7 de la loi de réforme judiciaire du 7 avril 1998 votée par le président Préval qui stipule que «les crimes commis du 30 septembre 1991 au 15 octobre 1994 sont et restent sans aucun statut de limitations ». (*Le Moniteur* # 61, 17 août 1998).

Pour Espérance, les preuves documentaires utilisées pour condamner Constant par contumace lors du procès Raboteau de 2000 suffiront amplement pour le condamner à nouveau.

« *L'ordre [du 24 juillet] d'un procureur haïtien d'emprisonner le chef de l'escadron de la mort Emmanuel Constant est un premier pas prometteur vers une justice différée pour les victimes de Constant* », ont écrit Concannon et Joseph dans un éditorial du 25 juin dans le *Miami Herald*. « *Mais en réalité, la réalisation de la justice nécessitera beaucoup plus de mesures de la part du président haïtien Jovenel Moïse et du président Trump, ainsi que de leurs administrations. Nos 25 années d'expérience dans la poursuite des affaires contre Constant et d'autres violateurs des droits humains suscitent de vives inquiétudes quant à savoir si l'un ou l'autre gouvernement prendra ces mesures* ».

« *Les États-Unis sont l'allié international de Moïse, et ils devraient utiliser cette relation pour s'assurer qu'Haïti déploie des efforts sincères pour poursuivre Constant* », a conclu les deux avocats. « *Les États-Unis devraient également compenser l'opportunité manquée en 2000 en fournissant un soutien financier et technique à l'accusation et les nombreuses informations sur les activités de Constant que ses services de renseignement ont recueillies. Rien moins que cela transformerait la justice différée en justice refusée* ».

Suite de la page (9)

looking for work.

Helen La Lime, who heads the United Nations Integrated Office in Haiti (BINUH), appears to have gotten it exactly backwards when she addressed the Security Council on Jun. 19. "A primarily domestic problem [in Haiti] could transform into a regional issue should an already alarming humanitarian situation continue to worsen and increasing numbers of Haitians be tempted to seek better fortunes abroad," she said.

Instead, it appears that Covid-19 might be imported into Haiti rather than exported out.

Also last week, the government lifted the restriction on Haiti's assembly industries, which are mostly densely packed sweat-shops making clothing and electronics (some had been converted to making masks). When Haiti shut its borders in late March, the plants had at first been closed, then allowed to reopen at 30% capacity a month later. They are now cleared to function at 100%.

Those plants produce the cheap-labor-enhanced commodities that the U.S. economy can't live without. The Trump administration is surely happy to see them "getting back to work."

But the specter of Covid-19 still hangs over Haiti. Will an influx of Haitians from abroad and complacence as factories and slums repopulate become vectors for the disease's resurgence in Haiti, as has been seen in many countries which underestimated Covid-19's lethal potential?



MSF health promoter teams raise awareness on preventive measures related to Covid-19 in Martissant, a Port-au-Prince neighborhood known as one of the most densely populated area in the world

Suite de la page (3)

greffier frôlait le harcèlement. Il est allé frapper aux portes du Commissaire du Gouvernement plus de deux fois. Requis de venir siéger, le commissaire enjoint au greffier de voir un substitut. Ce dernier, pour montrer son insubordination et signifier au Commissaire son manque de leadership, dit n'avoir pas eu connaissance de ce dossier, en dépit du fait que pas moins de deux sommations d'audience ont été signifiées au CG. Je suis obligé de rendre visite à ce substitut mensuellement rémunéré pour lui faire savoir qu'il est attendu, que sa présence pourrait permettre au détenu de faire valoir ses droits devant ce Tribunal. Il n'a pas comparu à l'audience en dépit de tout. Hélas !!! A 2h pm, j'ai constaté moi même l'impossibilité de cette audience. Je suis reparti avec le cœur pétri. Sur le visage des parents du détenu présents dans la salle d'audience, on pouvait lire une profonde tristesse et surtout l'indignation de ne pouvoir rien contre cette dérive.

Qu'est-ce qui explique qu'en dépit des prescriptions FORMELLES de la constitution, du pacte international relatif aux droits civils et Politiques, de la convention américaine relative aux Droits de l'Homme, deux conventions à clauses auto exécutoires évocables devant les magistrats de la République pour avoir été régulièrement ratifiées par Haïti, le recours en HABEAS CORPUS n'a aucune place dans l'échelle des préoccupations des autorités du Parquet??

Pourquoi la procédure est découragée au profit des arrangements ?

Pourquoi le Raquetteur réussit si souvent ces derniers temps là où l'avocat professionnel échoue?

Fallait-il une manif avec des menaces d'incendie pour porter le Parquet et le tribunal à montrer de l'intérêt pour cette procédure ?

NON, NON MMES/MS LES AUTORITÉS JUDICIAIRES DE JACMEL !!!!

Vous franchissez le seuil de l'inacceptable !!!

Le recours en HABEAS CORPUS est regardé par le Parquet comme un geste inamical de l'Avocat du détenu, une déclaration de guerre, une action contre le Parquet. NON. MMES /MS LES AUTORITÉS JUDICIAIRES. Le recours en HABEAS CORPUS est exercé non pour s'attaquer au Parquet, mais parce que par la faute de ce dernier ou celle d'autres maillons de la chaîne pénale les détenus ne comparaissent pas devant leur juge naturel dans le délai de 48 heures prévu par l'article 26 de la constitution. Certaines fois plus de deux mois se sont écoulés, les détenus croupissent en prison sans avoir la chance de voir un juge. N'en parlons pas de ceux qui ne peuvent pas payer les services d'un Avocat. Toute la responsabilité ne repose pas évidemment sur le Parquet.

Aujourd'hui, le Parquet près le TPI de Jacmel compte un (1) Commissaire du Gouvernement et huit (8) substituts. Quant au Tribunal, il ne compte pas moins de huit (8) Juges. Jamais, depuis les 20 dernières années, le Parquet et le Tribunal n'ont eu ce personnel pléthorique. Jamais, les services n'ont été si décevants. La performance reste en deçà des attentes des justiciables, tant du point de vue de la productivité que sur le plan de la discipline des auxiliaires de la justice dont le Parquet a la charge (Notaires, Arpenteurs,). L'émission abusive et illégale de mandat d'amener par les juges de paix et les substituts, la violation des lois régissant l'exercice de la profession de Notaire et d'Arpenteur, l'impunité qui s'en suit, constituent la pire forme D'INSÉCURITÉ JUDICIAIRE jamais enregistrée dans le Sud'Est.

Ne me dites pas que la justice est confrontée à un problème de moyen. Oui, nous avons des problèmes de ressources. Mais ma conviction est que les ressources HUMAINES nous manquent le plus. Seul un problème de ressources humaines peut expliquer l'état misérable de fonctionnement de certains Tribunaux de paix du département alors qu'il fallait seulement une pitance, un rêve majeur, un peu de respect pour les justiciables et une ouverture d'esprit pour offrir mieux. La pauvreté d'esprit précède la pauvreté matérielle. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un regard sur l'insalubrité, le manque d'organisation, l'inexistence d'infrastructures propres à une salle d'audience digne de ce nom, les entorses au protocole de justice, l'utilisation de plus en plus des armes autres que le débat argumenté, etc qui caractérisent le fonctionnement de ces tribunaux. Cela éloigne le prétoire d'un vrai temple de justice pour le rapprocher d'un parc à cabri.

J'interpelle aussi mon barreau et les autres barreaux de la République. Les pratiques répréhensibles des Avocats ne font que révéler le laxisme et le manque de performance des conseils de l'ordre quant à leur responsabilité d'assurer la discipline des Avocats. L'Avocat n'indique pas seulement un métier. C'est aussi et surtout une marque de distinction. Parce que la profession est universelle, elle doit s'exercer dans le respect des confrères du monde entier. On nous appelle tous Avocats, indépendamment de l'université où nous avons appris le Droit. Néanmoins, aucun poste au conseil de l'ordre d'un barreau ne doit être utilisé comme instrument de persécution contre un membre du barreau. La loyauté est la première qualité d'un Avocat.

Je reste convaincu que votre bonne foi vous portera à écouter les critiques et à s'en servir pour améliorer les services. Elles ne traduisent guère l'intention de blâmer encore moins d'injurier ceux qui sont pour moi amis, collaborateurs, confrères et compatriotes. Je connais le poids des autorités politiques du département dans ce processus macabre de vassalisation des institutions dont l'éducation et la justice. Mais, soyez responsables MMES/MS LES AUTORITÉS JUDICIAIRES. L'âme vit et meure substantiellement seule.

Me Franck LAUTURE
Avocat.

La vice-présidente de la Colombie accusée de liens avec les cartels narco-paramilitaires

Par Barrabás Prosaico

Les scandales qui touchent Marta Lucia Ramirez, vice-présidente de la Colombie, ne cessent pas. Tout d'abord, on a appris qu'elle avait spécialement engagé le tueur à gages José Miguel Narváez pour faire partie du premier gouvernement d'Álvaro Uribe Vélez (2002-2006) dans le domaine de la sécurité et de la défense. Depuis, on a découvert que son principal partenaire commercial est un narco-paramilitaire, considéré comme de niveau similaire à Pablo Escobar Gaviria et le fondateur des paramilitaires Carlos Castaño.

Il semble que la vice-présidente d'Iván Duque ne se limite pas à exécuter les ordres de l'uribisme et à engager des tueurs à gages pour faire partie du gouvernement, comme elle l'a fait pour l'assassinat de l'activiste, comédien et journaliste Jaime Garzón.

Ces jours-ci, Ramírez est de nouveau la vedette d'un nouvel épisode de la réalité colombienne. Selon une plainte du sénateur et ancien candidat à la présidence Gustavo Petro, leader de Colombia Humana, la vice-présidente est un partenaire commercial d'un narco-paramilitaire.

A cet égard, Petro a averti que le narco-paramilitaire "est une fusion de Pablo Escobar et Carlos Castaño : un des plus grands trafiquants de drogue et génocidaire de l'histoire du pays".

Petro a fait cette déclaration dans une intervention via Zoom, où plusieurs sénateurs ont abordé les liens de la vice-présidente avec le trafic de drogue, les tueurs à gages et les crimes liés au régime narco-paramilitaire d'Uribe.

Le paramilitaire auquel Petro fait référence est le trafiquant de drogue Guillermo León Acevedo Giraldo, alias "Memo Fantasma", avec lequel Ramírez et son mari, Álvaro Rincón, entretenaient des liens commerciaux étroits.

Elle est le lien entre les barons de la drogue et le pouvoir politique. Pour Petro, il est contraire à l'éthique et à la morale que toute personne occupant un poste au sein du gouvernement de l'État ait des liens avec le trafic de drogue et les groupes criminels. « Aucun partenaire ou membre de la famille d'un trafiquant de drogue ne devrait avoir le pouvoir de faire des lois en Colombie, car il s'agit d'un problème éthique, on doit véritablement couper ce lien qui existe actuellement entre la politique et le trafic de drogue », a-t-il déclaré.


Marta Lucia Ramirez, vice-présidente de la Colombie

Ces derniers jours, Petro a également dénoncé le fait que la vice-présidente a été la vedette, il y a 20 ans, d'un épisode regrettable qui l'a amenée à payer personnellement une somme de 150 000 dollars pour payer la caution de son frère, Bernardo Ramírez Blanco, après sa capture aux États-Unis pour trafic d'héroïne.

Ce scandale avait été révélé par le média La Nueva Prensa et a contribué à miner la crédibilité de la vice-présidente. Cette enquête a été menée par les journalistes Julián Martínez et Gonzalo Guillén".

Où a-t-elle trouvé 150 000 dollars pour sa caution ?

Lorsque les premiers liens familiaux avec le trafic de drogue ont été découverts, la première personne à venir la défendre a été Ivan Duque. Bien que l'incident se soit produit "il y a plus de 20 ans", la question demeure : où Marta Lucia a-t-elle trouvé autant d'argent ?

La vice-présidente a fini par payer la somme de 150 000 dollars pour faire sortir son frère. Dans ce contexte, le sénateur Petro a souligné qu'il est contraire à l'éthique que cette fonctionnaire continue de représenter la Colombie et d'occuper le poste qu'elle occupe. « La vice-présidente colombienne Marta Lucía Ramírez a payé sa caution devant la justice américaine pour libérer son propre frère, Bernardo Ramírez Blanco, de prison pour le crime de trafic d'héroïne », a déclaré M. Petro.

Il y a quelques semaines, un document concernant une déclaration devant la Cour suprême de justice, qui n'était pas connue jusqu'à présent, révèle que Ramírez a engagé José Miguel Narváez pour faire partie du premier gouvernement d'Álvaro Uribe (2002-2006) dans le domaine de la sécurité et de la défense, bien qu'il ait été le tueur à gages qui a assassiné l'activiste, comédien et journaliste Jaime Garzón, le 13 août 1999, un crime pour lequel il purge une peine de 26 ans de prison.

« Marta Lucía y el asesinato de Jaime Garzón », est le titre du rapport rédigé par le journaliste Andrés Hernández et publié dans le média colombien Publimetro. On y donne des détails sur le meurtre de Garzón et, surtout, sur les personnes impliquées dans ce terrible événement.

El Ciudadano 9 Juillet 2020
Traduction: Romain Migus
Tlaxcala 10 Juillet 2020

In memoriam André Leroy

Brins de souvenir d'un militant de longue date

Par Alain Saint-Victor

In memoriam André Leroy
Brins de souvenir d'un militant de longue date

J'ai rencontré André Leroy à la fin des années 1980. Un moment d'effervescence, d'espoir, de militantisme d'un réel changement. Une atmosphère festive, de volonté patriotique, d'engagement ardent imprégné d'une certaine naïveté accompagnaient la montée au pouvoir du mouvement Lavalas.

L'heure était à la consécration des consciences et des corps à ce changement tant attendu.

Dans ce tourbillon de rêves et de désirs, André fut l'un des premiers à insister sur l'importance de l'organisation, de montrer que les changements étaient possibles si des structures sociales et politiques étaient élaborées. Il y consacra, malgré son âge, toute son énergie dans la formation de ce qu'on appelait alors le dixième département, chapitre de New York. Il nous recevait, quelques camarades et moi, chez lui, certains dimanches, pour discuter de la possibilité de donner à cette nouvelle structure une ossature juridique. C'est ainsi que le chapitre de New York fut l'un des premiers à avoir sa propre Constitution.

En février 1991, nous faisions partie d'une délégation qui assista à l'inauguration du président Jean-Bertrand Aristide. André rentrait au pays après des décennies d'absence. La mobilisation du peuple, son enthousiasme à prendre en main son destin et celui de la nation l'émerveillaient. C'était pour lui un moment historique à saisir, à ne pas laisser passer. Il le répétait souvent. Et l'avenir que portait en son sein ce mouvement populaire dépendait de la possibilité pour le peuple de s'auto-organiser, non pas simplement d'un gouvernement, aussi progressiste fût-il.

Après le coup d'État de septembre de la même année, André était présent dans plusieurs manifestations, prenant appui parfois sur sa canne. Il gardait espoir que la lutte reprendra malgré les tueries et la décimation de la plupart des organisations populaires.

Humble et réservé, André nous dévoila parcimonieusement sa vie passée de militant. Jusqu'à la fin de sa vie, il parlait peu de lui, de son parcours, de sa jeunesse. J'ai pris connaissance de brins de son passé de militant syndicaliste seulement avant son départ pour la Floride. Il s'était engagé très jeune dans le syndicalisme. Il faisait partie du comité exécutif de l'Union Intersyndicale d'Haïti (UIH) en compagnie, entre autres, d'Ulrick Joly et de Claude François. Les activités de l'organisation furent suspendues en 1963 dans la tourmente de la dictature de Duvalier. Par la suite, il a connu le maquis et finalement l'exil.

Alain Saint-Victor et André Leroy dans une manifestation contre le coup-d'état du 30 septembre 91

André Leroy est décédé le 11 septembre 2019, dans le silence et l'isolement volontairement assumé. Sa mémoire est celle de toutes ces personnes, militants et militantes qui ont consacré une bonne partie de leur vie dans la lutte pour améliorer les conditions de vie des paysans et travailleurs de notre pays.

Suite de la page (15)

communications téléphoniques gratuites qui provoquera le seul départ du Premier ministre Saad Hariri -, les mêmes commentateurs réduisent leur analyse de la crise à deux facteurs « essentialistes » aussi redondants qu'inexpliqués : une corruption endémique de la classe politique qui n'est pas remise en perspective historique et la « poursuite de la Révolution », à savoir des manifestations de rue – plus ou moins violentes – dont on ne fait jamais l'effort de proposer une sociologie réelle.

Il y a d'abord les manifestants qui se regroupent au pied du Sérail (siège du gouvernement) dont ils veulent la chute. Cette première catégorie voit l'agglutinement de composantes très différentes comme des groupes islamistes venus de Tripoli – drapeaux turcs en mains – ; des nervis des Forces libanaises (extrême-droite), qui renversent des blocs de béton pour bloquer les routes ; des partisans (Moustaqbal) de l'ancien Premier ministre Saad Hariri qui cherche à reconquérir sa place, voire des agents provocateurs en liaison avec des ONGs très orientées qui travaillent directement avec l'ambassade des États-Unis à Beyrouth.

A défaut de soutenir le gouvernement de Hassane Diab, la deuxième catégorie de protestataires s'en prend plutôt au pouvoir économique et principalement à celui des banques, qui ont grandement accéléré et amplifié la déglingue économique et sociale. Un seul exemple : convoqué par la justice libanaise, le dirigeant de l'une des plus grandes banques du pays est actuellement en fuite aux États-Unis. Sa banque a fait sortir du Liban plus de… 20 milliards de dollars. Plusieurs de ses conseillers se cachent à Paris ! L'indéboulonnable patron de la Banque centrale du Liban – Riad Salamé – répond d'abord aux injonctions de ses donneurs d'ordres américains avant d'appliquer les recommandations de son Premier ministre. Du reste, la Banque centrale n'a toujours pas consenti à présenter son bilan au gouvernement. On rêve !

Ne parlons pas de cette bourgeoisie d'affaires aisée prête à quitter le pays pour les États-Unis, la France et d'autres destinations off-shore dès que le pays s'enrhume. Ne sachant pas toujours où elle habite, cette gentry friquée est la première à critiquer l'actuel gouvernement libanais, qui cherche authentiquement des solutions – répétons-le – avec courage et détermination, et à jeter la pierre, bien-sûr, au… Hezbollah – dont il faut rappeler que c'est lui qui empêcha Jabhat al-Nosra (Al-Qaïda en Syrie) de prendre, notamment le port de Tripoli et plusieurs localités importantes du nord de la Bekaa durant l'été 2013.

La chasse israélienne continue à survoler le ciel libanais, le Kesrouan et la banlieue de Beyrouth sans que cela n'émeuve beaucoup les « patriotes libanais de l'extérieur », ni Jean-Yves Le Drian qui invoque le ciel pour aider le pays, sans faire – même une brève allusion – à la situation géopolitique régionale et internationale.

Dans ce contexte, la violation répétée des eaux territoriales et de l'espace aérien libanais par la soldatesque de Tel-Aviv n'est même plus relever par personne. Le régime israélien en profite pour annoncer une annexion unilatérale de la vallée du Jourdain et d'autres secteurs de Cisjordanie dans un silence international assourdissant !

Quand même, le président Macron vient de dire très prudemment que de telles annexions… c'était pas bien. Sans plus ! Quant à l'Union européenne (UE) et sa vaillante hyper-atlantiste présidente de Commission, elle est particulièrement – sur ce dossier – aux abonnés absents. Ne songeons même pas à la chancelière allemande, dont l'une des obsessions les plus tenaces est de pouvoir continuer à vendre des Mercédès, des canons et des sous-marins partout, et notamment en Israël ! Alors, on peut toujours demander à la classe libanaise de donner l'exemple…

Encore une fois, la rédaction de prochetmoyen-orient.ch adresse tout son soutien au gouvernement de Hassane Diab et son équipe de techniciens qui cherchent des solutions pour éviter le retour de la famine de 1914. Aux affaires, malgré toutes sortes de difficultés internes et internationales, ces personnes font preuve d'une réelle détermination pour sortir de l'une des crises les plus graves de l'histoire du Liban.

Notes

1 Une Femme dans la tourmente de la Grande Syrie – D'après les mémoires de Juliette Antoun Saadé. Préface de Georges Corm. Editions Riveneuve, août 2019.

2 Cesar est un ancien photographe de la police syrienne, qui serait en possession de 55 000 clichés consacrés à la situation des prisons syriennes. En 2014, il a témoigné devant le Congrès américain avant d'être considéré par la presse américaine comme un opposant héroïque au « régime de Bachar al-Assad ».

3 Pour avoir les idées plus claires sur l'histoire du Hezbollah, son organisation et son idéologie, on peut consulter l'un des meilleurs ouvrages en français sur le sujet, écrit par les des grands politologues Frédéric Domont et Walid Charara : Le Hezbollah, un mouvement islamo-nationaliste. Editions Fayard, octobre 2004.

Richard Labévière
13 juillet 2020

Suite de la page (20)

batteur procédant avec assistance et, montrer de quel bois il se chauffe, pendant que certains n'y croyaient point. Prenant dès le début ses responsabilités en main pour qu'à partir du premier album ***" Ban m pase"***, personne ne se soit souvenu de qui était là ou aurait dû être à sa place. Car, Jean Maurice Mathurin avait rempli sa mission de métronome du groupe. En prenant dès son éclosion une part prépondérante à sa fulgurante ascension.

Avec son rythmique resplendissant, scintillement de cymbales, roulement de la grosse caisse, *''rim-shots"* etc. Un soutien dominant, son intuition, sa sensibilité, sa créativité et une allure génératrice de tempo qui ont contribué au règne prépondérant du *''konpa-makyavèl-siromyèl…"* dur et doux. Et cela, durant plus d'une décade au cours de laquelle le groupe a causé des émeutes et occupé le top des chartes ; tout en devenant une maquette pour les groupes ***konpa***. Pendant que l'allure Ti-Jan est devenue un modèle calqué par de nombreux suivistes. Ce qui n'est pas resté inaperçu, puisque Mathurin est réclamé pour mettre l'accent dans des œuvres de : Farah Juste ***''Ban m pase"***, l'album '' « Wanted & Co » de la Guyane Française, The Electrical Haïtian Orchestra, le disque du groupe « Exodus » ; entre quelques collaborations qui l'ont autorisé à mettre en évidence ses facettes multiples. Incluant un disque *''en solo"* sous l'appellation de « Les Gypsies » qui lui a permis de revisiter les fresques de son idole Tico Pasquet.

Cependant, après plus d'une quinzaine d'albums : ***Ban m pase, Woula wop, Vacances, Jako, Moun moun nan, Lage kò w, Moun sou moun, Lavalas, Dom laj, Anita, César, Jan l pase l pase, Avèg, Viagra, Lan bildig lan, Konbèlann*** et latriye, les clignotants ont commencé à se refroidir pour un ensemble qui s'est enlisé de plus en plus dans la voie des paradis artificiels. Et Ti-Jan qui de son côté doit être temporairement suppléé par Michel Blaise ; afin de faire face à un cure de désintoxication. Revenant revigoré, cogneur inamovible pour animer le banc arrière du groupe à coups de baguettes et de motifs. Tout en causant des flots dans la prédominance du ***konpa*** moderne. En 2011, après 31 ans sur les charbons ardents et de multiples départs et retours dont : Céran Jr., Harold Joseph, Lesly Douby, Jean Vonsky, Tinès, Réginald, Ronald Smith, T-Mitou (dcd), entre autres. Le groupe s'est finalement désintégré, en perdant tout de son essence, puis supplanté par la nouvelle vague musicale.

Malgré une tentative de regroupement du maestro Isnard en 2014 qui n'a pas fait mouche. Le « System » s'est depuis confiné dans des prestations sporadiques. Et ce 25 Juillet 2020, se prépare à un ''Live-Stream" à l'occasion de leur 44 ans. Quant à T-Jan, toujours au poste, il s'attend à faire revivre à ses fans ces moments qui ne reviennent pas. C'est ainsi qu'au cours d'un bref entretien téléphonique, je lui ai laissé le mot de la fin :*" Pour ma part Ed, je te remercie d'avoir pensé à moi, même quand je ne suis plus sous les feux de la rampe. Et c'est rare dans un milieu où tout se fait par émotion ou par intérêt immédiat. Tu sais, je suis arrivé dans le monde du spectacle à l'âge de l'adolescence. Ce qui a fait de moi une cible parfaite pour les malveillances et les influences néfastes. L'amour de la musique m'a beaucoup coûté, et, j'ai passé de mauvais moments. J'ai été humilié et abusé par la confrérie musicale qui a profité de mon innocence pour me faire basculer. Pourtant je reste fier de n'avoir connu que le « System band » le groupe de ma vie, en compagnie de : Harold Joseph, l'homme feeling de la bande, Tinès, T-Mitou, Bigaud ; ainsi que les autres membres qui me sont aussi chers. Mais, aujourd'hui par la grâce de Dieu, je me porte bien dans mon coin paisible de NJ. Je veux aussi profiter de cette opportunité pour m'adresser à ceux et celles que j'ai blessés même sans m'en rendre compte. Je demande qu'ils me pardonnent. Car, je suis en paix avec moi-même".*

Classified Directory

Tel: 718-421-0162
editor@haitiliberte.com

Post CLASSIFIED ADS online for FREE at Haitiliberte.com

ADOPTION

Family-oriented single woman looking to welcome a child into her life. Any ethnicity welcome, expenses paid. Please call (347) 470-5228 or my attorney: (800)582-3678 for information.

ATTORNEY

BOY SCOUT COMPENSATION FUND - Anyone that was inappropriately touched by a Scout leader deserves justice and financial compensation! Victims may be eligible for a significant cash settlement. Time to file is limited. Call Now! 844-587-2494

AUCTIONS

LAND AUCTION 8-8-2020; 1PM. 16 1–3 acre lots Gated Communities, Haywood County, NC. 151-acre mountain tract, springs, lake sites, 3/2 Home. ERA Sunburst Realty, www.sunburstauctions.net. NCA Lic#10376. Randy Flanigan, NCAL6421; NCRE274318. 706-207-9436

BUYING / SELLING

FREON WANTED: We pay CA$H for cylinders and cans. R12 R500 R11 R113 R114. Convenient. Certified Professionals. Call 312-361-0601 or visit RefrigerantFinders.com

EDUCATION

Mega Institution Mixte. Mission d'Education pour les générations de l'Avenir. Lilavois 53, Plaine du Cul de Sac, Haiti. Ecole Primaire et Bilingue. Fondateur : Jean L. Vallon, M.S. EDU, Tel : (011509) 3813-1107. Email : levallon@aol.com, vjeanlesly@yahoo.com

EDUCATION / CAREER TRAINING

COMPUTER & IT TRAINING PROGRAM! Train ONLINE to get the skills to become a Computer & Help Desk Professional now! Grants and Scholarships available for certain programs for qualified applicants. Call CTI for details! (844) 947-0192 (M-F 8am-6pm ET)

EDUCATION / CAREER TRAINING

TRAIN AT HOME TO DO MEDICAL BILLING! Become a Medical Office Professional online at CTI! Get Trained, Certified & ready to work in months! Call 855-543-6440. (M-F 8am-6pm ET)

HEALTH

Recently Diagnosed w/Lung Cancer or Mesothelioma? Exposed to Asbestos Pre-1980 at Work or Navy? You May Be Entitled to a Significant Cash Award! Smoking History Okay! 888-912-3150

HEALTH

VIAGRA & CIALIS! 60 pills for $99. 100 pills for $150. FREE shipping. Money back guaranteed! 1-855-579-8907

HEALTH

Drink "SOUL," the anti-oxidant power supplement made from seeds! Banish pain, reclaim youth, inject energy. Packets: $4 each. Box of 30: $78. Two boxes: $143. Call (305) 610-6913 or visit www.myrainlife.com/rejuvenation.

HELP WANTED

Jetco Shipping needs DRIVERS to pick up barrels and other items for shipment to Haiti. Good pay! Flexible hours! Call Victorin, 347.998.7112.

HELP WANTED

Driver Tractor Trailer & Owner Operators Wanted, for Container Work, 3 Years Pier Experience Required, CDL Class A Licence, Clean Record, Twic Cart Required. Good Pay, Steady Work, Please Call Gabriel or Mark (973) 690-5363 or Inquire Within 187-189 Foundry St. Newark, NJ 07105

HELP WANTED

Driver with a vehicle needed for Wednesday newspaper deliveries. Routes available in New York & Miami. Call 718-421-0162.

HELP WANTED

JOB OPPORTUNITY $18.50 P/H NYC $16 P/H LI Up to $13.50 P/H UPSTATE NY CDPAP Caregiver Hourly Pay Rate! Under NYS CDPAP Medicaid program you can hire your family or friends for your care. Phone: 347-713-3553

HOME IMPROVEMENT

Stay in your home longer with an American Standard Walk-In Bathtub. Receive up to $1,500 off, including a free toilet, and a lifetime warranty on the tub and installation! Call us at 1-844-286-6771 or visit www.walkintubquote.com/newyork

TV INTERNET PHONE

DISH TV $59.99 For 190 Channels + $14.95 High Speed Internet. Free Installation, Smart HD DVR Included, Free Voice Remote. Some restrictions apply. 1-888-609-9405

TV INTERNET PHONE

Get DIRECTV! ONLY $35/month! 155 Channels & 1000s of Shows/Movies On Demand (w/SELECT All Included Package.) PLUS Stream on Up to FIVE Screens Simultaneously at No Additional Cost. Call DIRECTV 1-888-534-6918

VACATION RENTALS

OCEAN CITY, MARYLAND. Best selection of full/partial week rentals. Call for FREE color Brochure. Holiday Real Estate, Inc: 1-800-638-2102 Online reservations: www.holidayoc.com. $50 discount - new rentals. Code: "WelcomeBack" (Expires 2020-09-01)

LEGAL NOTICE of LLC

Notice of formation of PROFESSIONAL TAX FORMS AND SERVICES LLC. Article of Organization filed with the Secretary of State of New York (SSNY) on 04/29/2019. Office located in Kings County. SSNY has designated for service of process. SSNY shall mail copy of any process served against the LLC to: 249 E. 37th Street, Apt 3H, Brooklyn, NY 11203. Purpose: Any lawful activity or purpose.



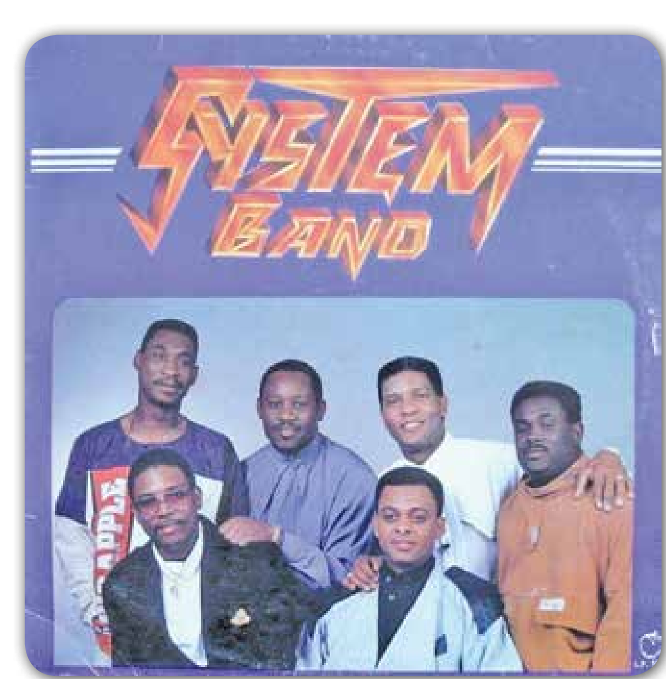
Pleins feux sur : Jean Maurice Mathurin (P-au-P, 1959)

Par Ed Rainer Sainvill

« Un batteur percutant »

Ayant immigré enfant avec sa famille aux E.U, Ti-Jan pour sa part s'est initié à la musique dans la fanfare de son High School, en jouant la clarinette. C'est ainsi que dans l'intervalle, il commence à se faire une idée des percussions. En plus que son cousin Mathurin était le batteur du groupe « Baby Jazz ». Pendant que son intérêt pour l'art de l'impulse s'est agrandi, en voyant jouer Herman Nau et Arsène Appolon, deux masters haïtiens de la batterie. Pourtant, c'est en observant l'extraordinaire Tico Pasquet performer le tube *''La tulipe''*, alors que « Les Gypsies » sont établis à NY, que Jean Maurice est tombé à la renverse. Abandonnant pour de bon la clarinette de son High School pour la batterie. A partir de là, il a commencé à se façonner en autodidacte un style plutôt pluriel.

Jetant son dévolu sur tous les instruments percussifs tels : le tambour, le bongo, le gong, les timbales, la batterie etc. Devenant de ce fait un adhérent persistant ; parcourant durant les fins de semaine les night clubs de la communauté. Toujours muni d'une paire de baguettes ; espérant qu'un chevalier du trille, qu'il soit Herman (Tabou), Arsène (Skah-Shah), Smith (Shleu-Shleu), Lavelanet (Djet X), Ramponneau puis Tuco Bouzi (Déjean) va lui donner une ''passe'' (Tuco dit-il étant le seul à ne lui avoir pas donné du respect et qu'il fut satisfait de déboulonner lors d'un spectacle entre le « System » et le « Dixie Band », en Haïti, satisfait d'avoir pris sa revanche). C'est ainsi que sur le tas, Ti-Jan s'est bonifié dans l'art de cogner la batterie dans un style libre et percutant. De là, il est repéré par les promoteurs et, entre la ronde des groupes obscurs, il est installé avec le « Delta Express », au sein duquel il s'adonne à maitriser les artilleries d'entrechoquement.



Debout à partir de la gauche : le batteur Jean-Maurice Mathurin, Isnard Douby, Ronald Smith et Timitou. Assis : Réginald Benjamin et Ernst Vincent

Le déclic s'est produit au cours du printemps 1980. Alors, que le « System Band » venait à peine d'être formé et que soudainement le batteur attitré et membre fondateur Ernst Ramponneau avait décidé de rejoindre le « Skah-Shah », dont le batteur Appolon avait désisté. En conséquence, Ti-Jan est appelé à la rescousse pour remplir ce vide. C'est ainsi qu'en témoin privilégié, j'ai vu un jeune et timide, mais talentueux

suite à la page(18)

